

2024

Rapport d'Activité

et de Développement Durable

Syndicat mixte Intercommunal de Transport
et de Traitement des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise



L'année 2024

Après les campagnes de caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées en 2018 /2019, le Syndicat a relancé, toute fin 2024, une nouvelle campagne de caractérisation des OMR fin 2024. La campagne hivernale s'est étalée sur décembre 2024 et janvier 2025 et sera complétée par une campagne estivale durant l'été 2025. 135 échantillons ont été analysés en provenance de toutes les communes du SITTO MAT.

Les résultats de la campagne d'hiver révèlent que nos OMR sont encore à plus de deux tiers valorisables. Elles comprennent en moyenne 33% de papiers et emballages en plastique, métaux et cartons, 21% de déchets putrescibles, 8% de verre et 7% de textile d'habillement.

Cela montre le chemin qui reste à parcourir pour améliorer le bilan matière et écologique du traitement de nos déchets ménagers, en commençant par s'assurer que tous les usagers soient correctement desservis par les dispositifs de tri, en porte à porte ou en apport volontaire.

Il conviendra notamment de veiller à compléter les dispositifs de tri des papiers et emballages à l'occasion du passage au mode de collecte dit « multi matériaux » (un bac unique de tri) sur l'aire toulonnaise, une fois le centre de tri des collectes sélectives de la Farlède achevé.

Ce dernier a obtenu en 2024 toutes les autorisations administratives requises (permis de construire, diagnostic archéologique, enregistrement au titre des ICPE) et connaîtra un début de travaux en 2025 pour une mise en service en 2026, selon un planning qui accuse aujourd'hui plusieurs mois de retard du fait, notamment, de la découverte de débris amiantés dans le sous-sol du terrain de cette ancienne friche industrielle.

2024 a également permis de terminer la sensibilisation des ménages résidant en habitat horizontal au tri des biodéchets et leur équipement en composteurs individuels : au total près de 39 000 composteurs ont été distribués en moins de 2 ans, ce qui explique sans doute en partie la diminution du taux de déchets putrescibles dans nos OMR qui de plus de 30% en 2018/2019 a été mesuré à moins de 21% lors des dernières caractérisations. Il reste aux adhérents du SITTO MAT à poursuivre l'équipement des ménages vivant en centre-ville et en habitat collectif, principalement par la mise en place d'une collecte sélective en apport volontaire, et au syndicat à garantir le transport et le traitement de ces biodéchets collectés séparément.

Sur la question du transport, le parc des quais de transfert fait l'objet de toute l'attention du Syndicat : le quai de Solliès-Pont a été rénové en 2024, les études ont été engagées pour améliorer le quai de Majastre et un nouveau quai sera construit à côté de la déchèterie de Toulon sur un terrain cédé par la Ville, de manière à optimiser les transports des collectes sélectives et des biodéchets de l'Ouest toulonnais vers respectivement le centre de tri de La Farlède et le(s) futur(s) site(s) de compostage qui restent à définir à ce stade.

Enfin, 2024 a vu la mise en place de nouvelles REP (responsabilité élargie du producteur) en déchèteries, en particulier sur les déchets issus de la construction et du bâtiment. Obtenue par les collectivités dès le Grenelle II en 2010, cette REP aura mis plus de 13 années à se concrétiser. Elle concerne 30% des déchets occasionnels déposés en déchèteries (50 000 tonnes par an) et représente une économie de près de 2 M€ par an à l'échelle du SITTO MAT.

La gestion des déchets demeure un exercice complexe et coûteux confronté à l'inertie des comportements et des politiques publiques qui nécessitent de faire appel à la responsabilité des élus dans un esprit de persévérance et de solidarité territoriale au profit de l'intérêt général.

Gilles VINCENT,
Président du SITTO MAT

Sommaire

- 03. Le fonctionnement
- 12. Les missions
- 13. La valorisation matière
- 28. La valorisation énergétique
- 35. Le stockage des déchets
- 36. La synthèse
- 42. Le Bilan financier



Les faits marquants

- 1979** Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes
- 1980** Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var
- 1981** Fermeture de la décharge de Signes
- 1985** Mise en service de l'UVE de l'Escaillon capacité de traitement 180 000 tonnes/an
- 1989** Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées
- 1990** Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés
- 1991** Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...
- 1993** Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an
- 1996** Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux)
- 1998** Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE
- 2002** Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs
- 2005** Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE
- 2013** Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique
- 2015** Mise en service industrielle de la nouvelle UVE
- 2016** Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez
- 2018** Opération de distribution de poulaillers
- 2019** Mise en service du quai de transit modernisé de La Mole
- 2022** Extensions des Consignes de Tri des emballages sur l'Aire Toulonnaise
- 2023** Intégration de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Le SITTOMAT



Un Syndicat mixte Intercommunal

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 44, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ses membres :

- Le transport des déchets ;
- Le traitement des déchets ;
- La gestion de certaines infrastructures communes telles que l'UVE, les quais de transit, et demain le centre de tri des collectes sélectives ;
- Par convention, la collecte sélective des PAV et la fourniture du matériel ;
- La négociation des contrats avec les éco-organismes.

Un territoire diversifié

Son territoire s'étend sur 1663 km² et compte

- 1 Métropole
- 1 Communauté d'Agglomération
- 3 Communautés de Communes.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de 643 697 habitants.

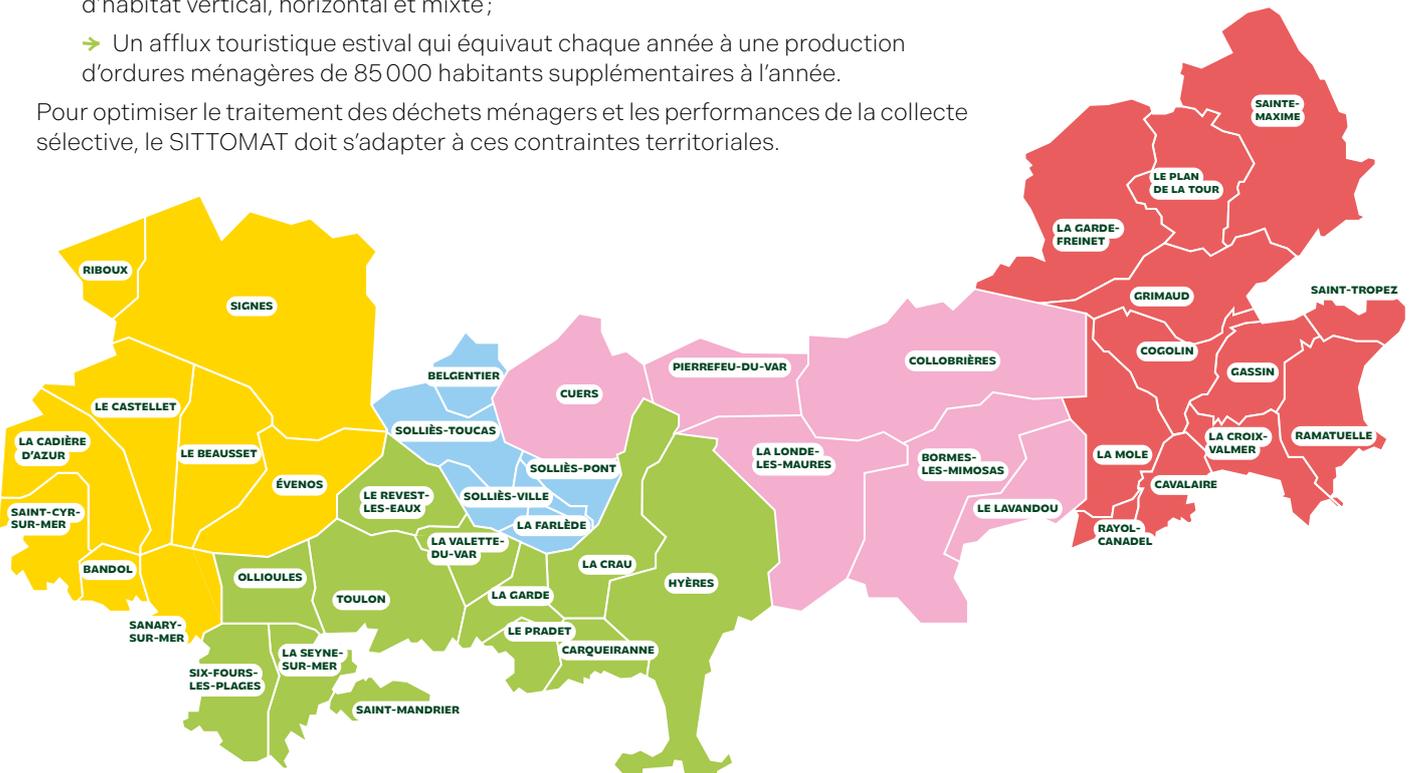
Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;
- Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'ordures ménagères de 85 000 habitants supplémentaires à l'année.

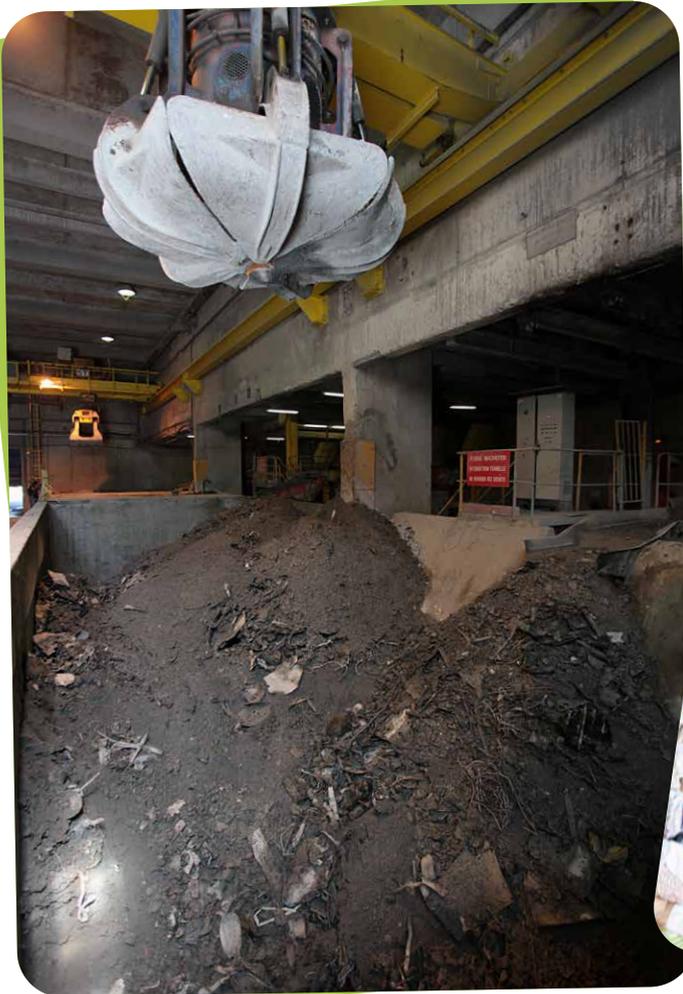
Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

LÉGENDE

- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures
- Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez



Le SITTOMAT



La répartition des compétences

Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

1. La collecte des Ordures Ménagères.
2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

La Métropole et les Communautés, établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ont l'entière compétence de la prévention et la gestion des déchets et assimilés.

Elles exercent en partie :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en Porte-à-Porte sur le territoire des villes membres à destination des centres de tri, quais de transfert
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- Le choix de l'implantation des Points d'Apport Volontaire

Le SITTOMAT a pour compétences :

- Le traitement des ordures ménagères collectées par les EPCI
- Le traitement des matières issues de la collecte sélective en Porte-à-Porte réalisée par les EPCI
- Le transport des ordures ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'UVE
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- La gestion des infrastructures de traitement des déchets, quais de transferts des ordures ménagères, unité de valorisation énergétique, etc
- La négociation des contrats avec les éco-organismes pour le compte de ses membres
- Le développement de la valorisation matière et/ou organique
- Par convention, la collecte et le traitement des matières issues des Points d'Apport Volontaire sur l'aire toulonnaise
- Les opérations de communication en faveur de la collecte sélective, de la prévention déchets et le relais des campagnes nationales.

Une gouvernance définie par les Élus

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 20 délégués titulaires et 8 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 5 EPCI membres le composant.

Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets, le recyclage et les budgets afférents.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires: Jean TEYSSIER, Chrystelle GOHARD, René CASTELL, Jean-Luc GRANET
- Suppléants: Émilie GUEREL, René JOURDAN

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires: Gilles VINCENT, Hélène BILL, Christine SINQUIN, Luc de SAINT-SERNIN, Robert BENEVENTI, Ange MUSSO
- Suppléants: Anne-Marie METAL, Albert TANGUY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires: Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Robert BERTI
- Suppléant: Marie-Léa VOGEL

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires: Catherine HURAUT, Michel LE DARD, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI
- Suppléants: Aline CHARLES, Sylvie SIRI

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

- Délégués titulaires: Patrick MARTINELLI, Bernard MARTINEZ, Gérard CABRI
- Suppléants: Jean-Bernard KISTON

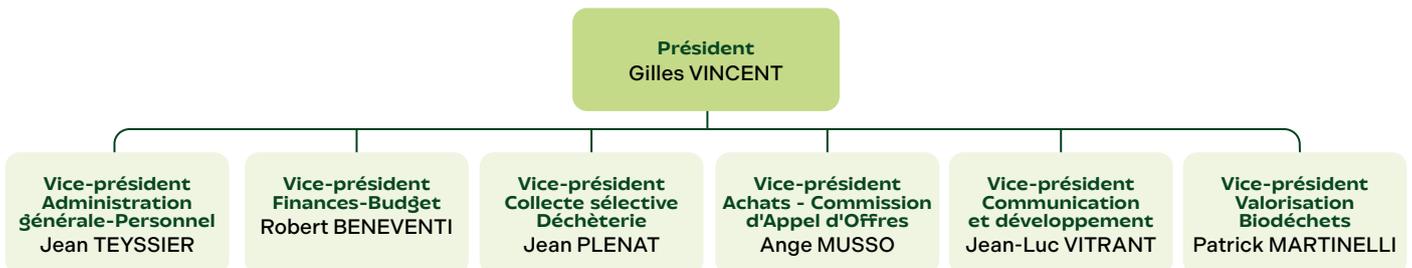
Principe de représentation

Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces EPCI désignent les délégués au SITTOMAT.

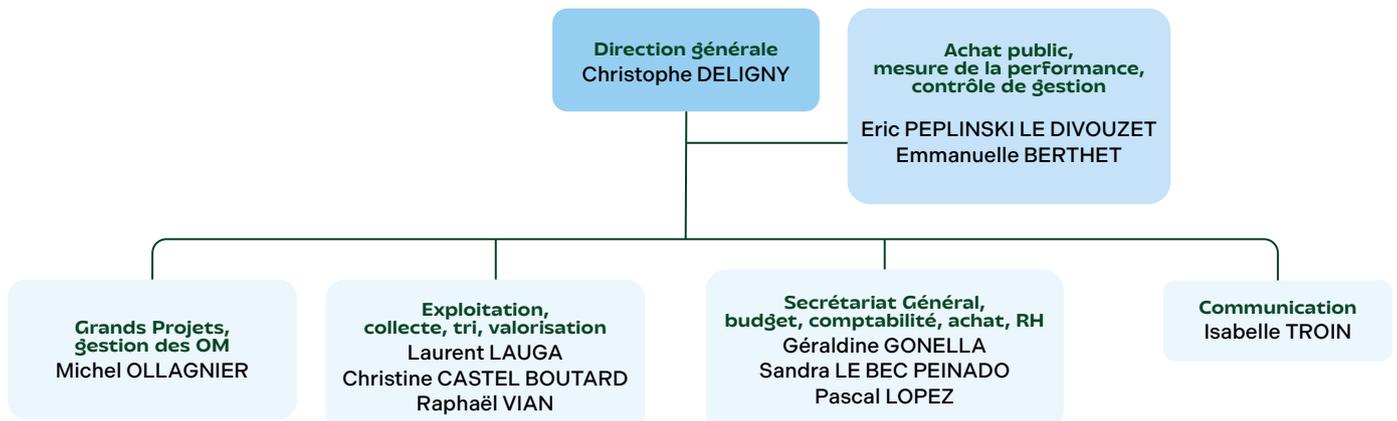
Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par l'EPCI qu'il représente. Ces nombres sont réajustés chaque année au vote du budget primitif.

Le Bureau

ÉLU PAR LES 20 DÉLÉGUÉS TITULAIRES, LE BUREAU COMPTE UN PRÉSIDENT ET SIX VICE-PRÉSIDENTS :



La structure administrative



Le SITTOMAT

La stratégie du SITTOMAT

Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation énergétique les Ordures Ménagères de son territoire. Le Syndicat a régulièrement adapté leur traitement aux nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes de la valorisation matière.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La valorisation matière est privilégiée

- Recycler les matières issues des collectes sélectives : emballages en verre, métal, plastique, cartons et papiers.
- Recycler les matières issues des déchèteries à chaque fois que possible,
- Composter les déchets verts et biodéchets, de manière individuelle ou collective : compostage individuel, lombricompostage, compostage collectif, compostage en plateforme de compostage pour les tonnages issus des déchèteries.

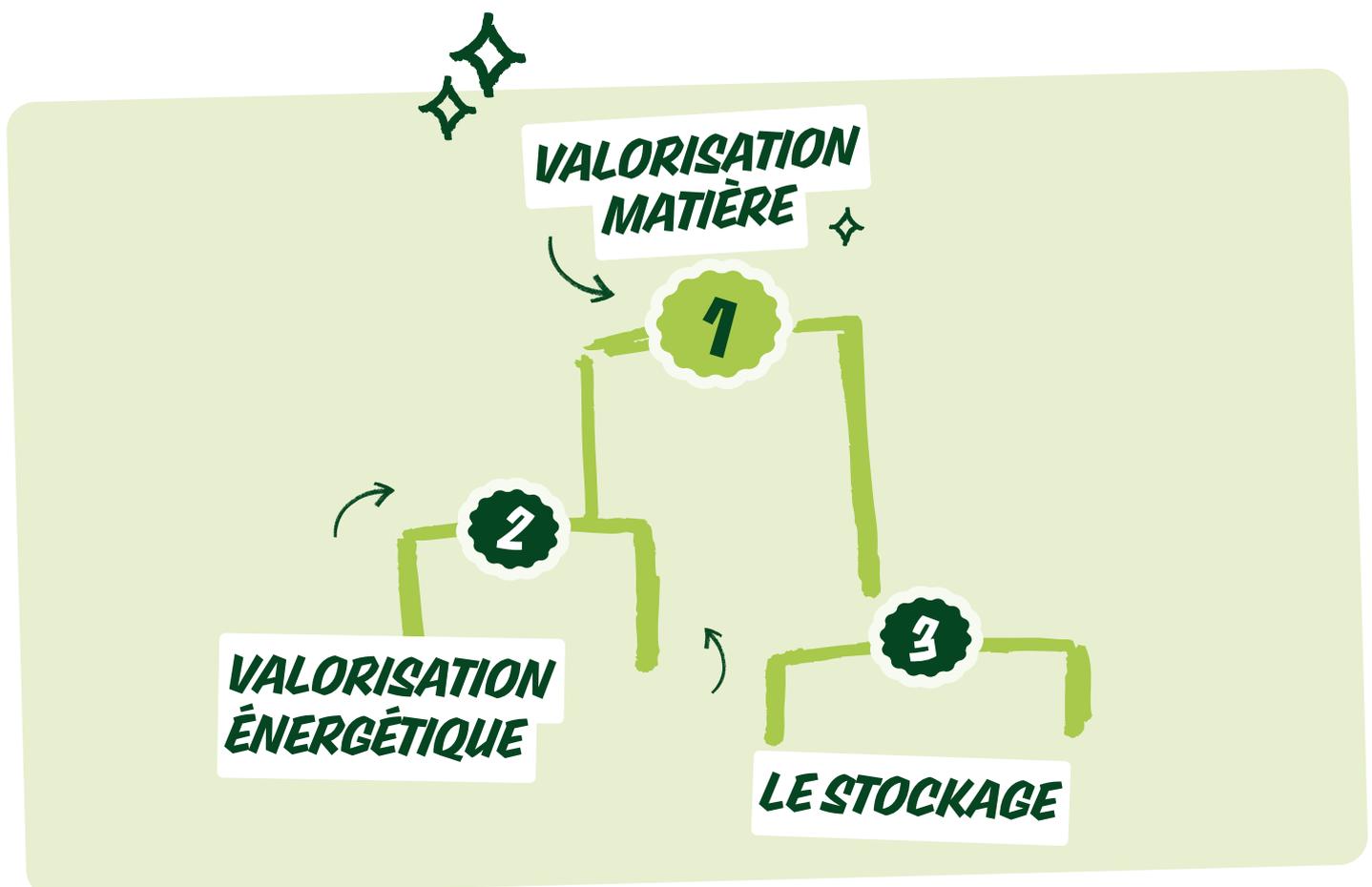
2. La valorisation énergétique

Le Syndicat valorise énergétiquement toutes autres formes de déchets ménagers : principalement les ordures ménagères résiduelles des habitants du territoire.

3. Le stockage : dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Avec la Délégation de Service public confiée à ZEPHIRE, seules 1700 tonnes sont traitées en ISDND, en fonctionnement nominal.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.





La prévention des déchets

Le SITTMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- ➔ La distribution de plus de **91 000 composteurs individuels** depuis 2005
- ➔ La distribution de **170 000 autocollants "STOP PUB"** depuis 2013
- ➔ La distribution de **2 300 lombricomposteurs** permettant de minorer la production d'Ordures Ménagères depuis 2019
- ➔ La mise en place de **47 sites de compostage partagé** à fin 2024
- ➔ La mise en place d'un **comité consultatif** du traitement des Ordures Ménagères composé des associations volontaires de protection de l'environnement du territoire.

Le SITTMAT participe aux travaux des commissions de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chacun de ses membres.



Les faits marquants de l'année 2024

L'obtention des autorisations administratives pour le projet de centre de tri des collectes sélectives

L'année 2024 a permis au groupement désigné par le SITTOMAT dans le cadre du marché global de conception, réalisation, maintenance et exploitation, emmené par le mandataire SUEZ, de finaliser le projet.

L'arrêté accordant le permis de construire a été signé par le Maire de La Farlède dès le 17 juillet 2024 et Le Préfet du Var a signé l'arrêté portant enregistrement du projet au titre des installations classées pour la protection de l'environnement le 29 novembre 2024. Entre temps, le terrain d'assiette du projet a fait l'objet d'un diagnostic archéologique conduit par le service départemental d'archéologie du Var dont les résultats ont permis de libérer le terrain de toute contrainte archéologique par arrêté du 26 septembre 2026.

Les travaux de démolition et de dépollution des anciens bâtiments et hangars de la CENEMAT (négociant en matériaux) ont été achevés au début du printemps 2024.

Il reste désormais à finaliser les études d'exécution et à démarrer le chantier pour une mise en service décalée en 2026 en raison de difficultés rencontrées avec le constructeur et d'une découverte tardive, en fin d'année 2024, suite à l'ordre de service de démarrer les travaux, de petits débris amiantés dans le sous-sol du terrain.

La finalisation de l'équipement des ménages en composteurs individuels

Conformément à la loi AGEC, qui dispose que les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ménagers mettent à disposition de leurs usagers les moyens de trier leurs biodéchets, le SITTOMAT a achevé en juillet 2024 sa vaste campagne destinée à équiper d'un composteur individuel les ménages résidant en habitat horizontal.

Entre l'automne 2022 et juillet 2024, ce sont 38 741 composteurs qui ont ainsi été distribués : 3 596 par les ambassadeurs du tri, 4 976 au travers des déchèteries



et services techniques des adhérents du SITTOMAT et plus de 30 169 dans le cadre d'un marché de sensibilisation au tri des biodéchets et distribution en porte à porte de composteurs.

Cela porte à près de 100 000 le nombre de foyers équipés d'un composteur individuel sur un total d'environ 170 000 résidant en habitat horizontal, dont 119 000 résidences principales.

Simultanément, le SITTOMAT continue à proposer aux habitants résidant en centre-ville ou en habitat horizontal d'autres solutions de compostage : 260 lombricomposteurs ont été distribués en 2024, portant à 2 300 le nombre de foyers équipés depuis 2019 et 16 composteurs col-

lectifs supplémentaires ont été installés dans des résidences volontaires, portant à 47 le nombre de dispositifs collectifs opérationnels.

Enfin, le Syndicat propose à l'ensemble de ses adhérents, aux travers de marchés de prestations de service, des solutions de traitement des biodéchets collectés séparément, soit auprès des gros producteurs (cantines scolaires, restauration, hôtellerie), soit auprès des ménages de zones d'habitat dense au travers de points d'apport volontaire, dans l'attente de la mise en œuvre d'une solution de compostage autonome pour laquelle les recherches foncières se poursuivent.



La mise en place de nouvelles REP sur les déchèteries du SITTOMAT

2024 a également été l'année de la mise en place, dans les déchèteries des adhérents du Syndicat, de la REP PMCB (responsabilité élargie du producteur sur les déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment).

Le Contrat type encadrant les relations entre le Syndicat et l'éco-organisme coordonnateur OCAB a été signé dès fin janvier et les dispositifs de REP financière (pour les gravats) activé dès la signature. Les REP opérationnelles pour les déchets de plâtre, le verre plat, et les déchets de bois ont été installées entre juillet et octobre 2024 dans 31 des 35 déchèteries du périmètre du SITTOMAT. Une benne « multi REP » a été mise en place pour le bois dans la plupart des déchèteries, facilitant le geste de tri. Certaines déchèteries ont également mis en place une benne « multi REP » plastique afin de détourner un maximum de déchets de la benne d'encombrants en mélange. Ce sont les éco-organisme Eco Minéro pour les gravats et VALOBAT pour les autres déchets qui ont été désignés pour gérer la REP sur le territoire du SITTOMAT.

Cette nouvelle REP PMCB concerne un gisement de près de 50 000 tonnes de déchets occasionnels sur les 165 000 tonnes de déchets déposés chaque année dans les déchèteries de l'aire du SITTOMAT. Au total, ce sont près de 2 M€ par an d'économie qui sont attendues dans la gestion des bas de quai de déchèteries du fait de cette nouvelle REP.

L'installation de la REP PMCB a enfin été l'occasion de mettre en place deux REP supplémentaires, sur les Jeux et Jouets d'une part, les articles de bricolage et de jardin d'autre part, les gros éléments étant désormais déposés dans les bennes « multi REP » selon leur composition, les plus petits (moins de 80 cm) dans des coffres mis à disposition par l'éco-organisme Eco-maison.

Les quais de transfert des déchets

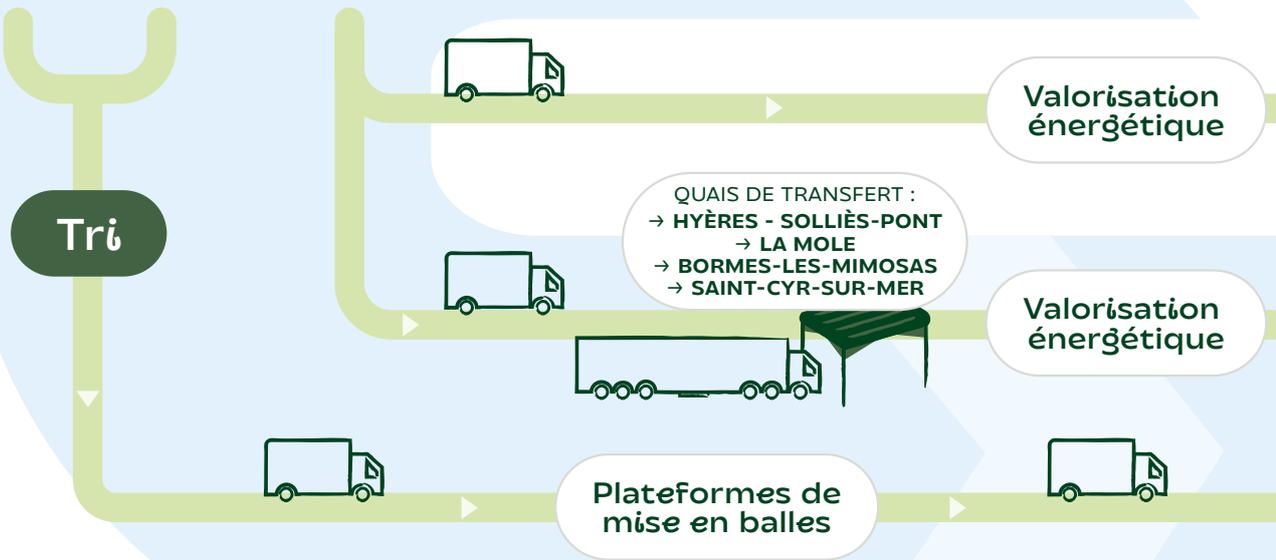
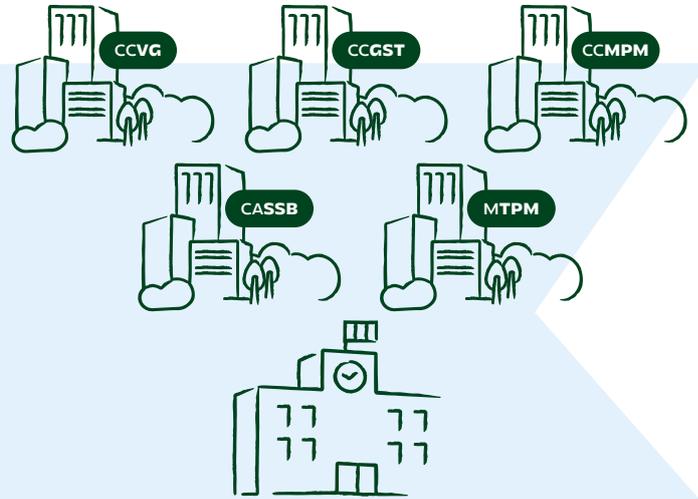
L'année 2024 a également été consacrée à l'amélioration des équipements de massification des déchets que sont les quais de transfert :

- Les travaux de rénovation du quai de transfert de Solliès-Pont ont été achevés en avril 2024 : d'un montant de 926 000 € HT ; ils ont permis d'équiper le site de compacteurs neufs, d'un pont bascule et d'un portique de détection de la radioactivité ; les voiries ont été rénovées et le site légèrement agrandi, permettant de faciliter les manœuvres de camions. Les portails et clôtures ont été changés et un système de vidéo protection mis en place.
- Le quai de transfert et de mise en balles réalisé par Azur Valorisation sur son site de Pierrefeu-du-Var a été équipé d'une presse à balles acquises par le SITTOMAT pour un montant de 744 000 €, qui permet d'économiser 30 € HT par tonne d'OMR mise en balles, soit plus de 200 000 € par an.
- Les études d'amélioration du quai de transfert de Manjastre à Bormes-les-Mimosas ont été lancées afin d'ajouter deux trémies supplémentaires et un pont bascule en sortie et reprendre les voiries et réseaux sous-terrains.
- Enfin, la Ville de Toulon a donné son accord, par délibération du 18 octobre 2024, pour céder au SITTOMAT une emprise d'environ 6000 m² à côté de la déchèterie, permettant au Syndicat d'envisager la création d'un 6ème quai de transfert pour l'Ouest Toulonnais, afin, principalement, de massifier les collectes sélectives et les biodéchets de ce périmètre à destination du futur centre de tri de La Farlède et du futur site de compostage des biodéchets.



AU CŒUR DE LA

Collecte
par les Communautés
de Communes



**Solutions
compostage**



COMPOSTAGE PARTAGÉ



COMPOSTAGE INDIVIDUEL



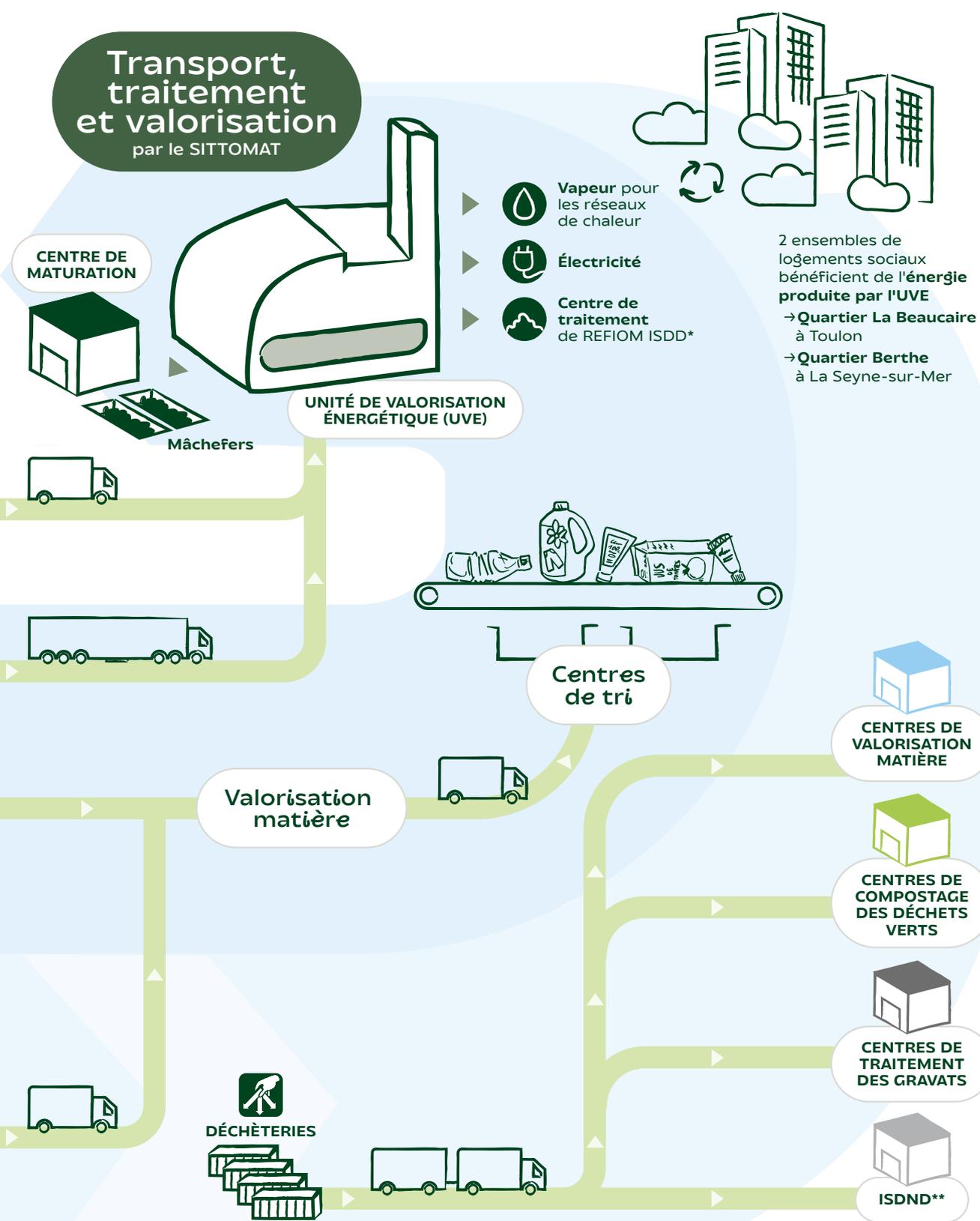
LOMBRI-COMPOSTEUR



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Tri Valorisation matière

GESTION DES DÉCHETS



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Les missions

Le transport des ordures ménagères

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO² lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE de TOULON, le SITTOMAT dispose de 5 quais de transit :

- Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne et La Crau. **En 2024, ce quai a réceptionné 29 992 tonnes d'Ordures Ménagères.**
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2024, ces communes ont déposé 8 821 tonnes de déchets.**
- Un quai situé à Saint-Cyr-sur-Mer, dans la déchèterie, pour une partie des collectes des villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer. **En 2024, 157 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- Un quai situé à La Mole, géré par la société Dragui Transport pour toutes les villes de la CCGST. **En 2024, 34 138 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- Un quai situé à Bormes les Mimosas (Manjastre), géré par la société Propolys, pour les 3 communes littorales de la CCMPM. **En 2024, 18 082 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- En 2024, le Syndicat a donc transporté **91 120 tonnes d'Ordures Ménagères** depuis les quais de transfert vers l'UVE. Toutes les autres villes déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.



Les autres transports

Dans le cadre de ses compétences, le SYNDICAT réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective et vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les Refiom (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères).

En effet, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique a produit 7446 tonnes de cendres issues du traitement des fumées. Le SITTOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, située à Bellegarde dans le Gard (30) afin qu'elles soient stockées après un pré-traitement spécifique.

À La Mole et à Pierrefeu, la mise en balles des Ordures Ménagères

La mise en balles permet de **compacter** et **enrubanner** d'un film étirable les Ordures Ménagères.

Elles peuvent ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge.

Elles sont ensuite renvoyées vers l'UVE, pour être valorisées énergétiquement.

En 2024, 10 749 tonnes d'OMR de la CC Golfe Saint Tropez et de la CC Méditerranée Portes des Maures ont été traitées à l'UVE de TOULON. Elles ont été mises en balles, pendant la période d'arrêt technique de l'UVE et durant l'été quand notre unité de valorisation est saturée par les déchets de l'aire toulonnaise.



La valorisation matière

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi contre le gaspillage de 2020, définissent des objectifs ambitieux pour la croissance verte :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers (entre 2021 et 2030).
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT dans l'intensification des actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.
- Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière (2035).

Les objectifs du Syndicat

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri,... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets.

Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'Aire Toulonnaise.

La communication de proximité en 2024

Cette année encore, la communication de proximité menée par les Ambassadeurs du tri, a été primordiale.

Ils ont participé à des animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles et autres structures.

D'autres missions, toutes aussi importantes ont pu être menées telles que le contrôle des bacs de tri, le boîtage de documents de communication, la sensibilisation à la prévention déchets.

Plus de 56 000 personnes ont pu être sensibilisées par les ambassadeurs cette année.



Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communications

L'équipe d'ambassadeurs du tri a pour mission **d'informer et de sensibiliser** les administrés de l'Aire Toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers, dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo.

Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour **encourager les trieurs** et **convaincre les plus réticents** du bien-fondé du tri des déchets.

4 ambassadeurs du tri sont en fonction à la CCGST et 1 ambassadeur du tri est en fonction à la CCMPM.



Les missions



Mieux trier, l'axe de communication en 2024

Le tri des biodéchets a fait l'objet de notre première campagne rappelant les dispositifs de compostage gratuits fournis par le syndicat. Composteur individuel, composteur partagé, lombricomposteur, il y en a pour tous les habitats.

En été, la sensibilisation des touristes a été notre sujet bien au-delà d'une simple campagne de communication, nous couplons celle-ci avec un site dédié, traduit en 5 langues, et la distribution de plus de 400 000 supports aux organismes de vacances, capitaineries, offices du tourisme, etc.

À l'automne ce sont les refus de tri qui ont mobilisé notre équipe de communicant. Plusieurs visuels ont été établis pour rappeler qu'un simple geste peut empêcher le recyclage.

Enfin, le tri du verre a fait l'objet de notre dernière campagne de l'année. Recyclable à 100 % et à l'infini, notre collecte de verre n'a pas qu'un but écologique mais aussi solidaire. En effet le SITTOMAT verse pour chaque tonne de verre collectée 1,30 € à la ligue contre le cancer, cette année ce sont plus de 14 000 € qui ont pu être donnés.

Suivez-nous sur les réseaux !

Prévention déchet, actualité des déchèteries, compostage, consignes de tri, trucs et astuces zéro déchets. Autant de thèmes que le SITTOMAT aborde sur les réseaux. Suivez-nous sur Instagram, Facebook, X.

@sittomat    



Campagne de communication compostage 2024



Campagne de communication "Eco-été" 2024



Campagne de communication "Semaine Européenne de la Réduction des Déchets" 2024



Campagne de communication "Refus de tri" 2024

Le soutien des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SIT TOMAT.



Pour les emballages ménagers recyclables et l'édition papier

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

L'organisme conjugue performances économiques et environnementales en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citeo est un important partenaire du SIT TOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2024, 57 244 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



Au-delà des metteurs sur le marché – producteurs, importateurs et distributeurs – Valobat accompagne l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur du recyclage dans le bâtiment. Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, déconstructeurs, collectivités territoriales, bricoleurs, gestionnaires de déchets et industriels : tout est mis en œuvre pour faciliter la gestion des déchets de chantiers, en proposant un service de qualité aux détenteurs de déchets sur les points de collecte et aux déchèteries gérées par les collectivités.

En 2024, 4 505 tonnes ont été collectées.



ECOMINERO est l'éco organisme qui répond aux obligations de la REP Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

En 2024, environ 8 000 tonnes ont été collectées.



Pour les textiles

En charge de la REP textile, l'éco-organisme souhaite mobiliser autour du cycle de vie du produit en ayant trois projets stratégiques : l'écoconception, le réemploi et le recyclage.

En 2024, ce sont 1 255 tonnes de vêtements qui ont été collectés en Points d'Apport Volontaire dédiés.



Pour les déchets d'équipements électriques et électroniques

Eco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

En 2024, 3 654 tonnes de DEEE et 12 tonnes de lampes ont été récupérées en déchèterie.



Pour les déchets Diffus Spécifiques

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019. Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2024, 826 tonnes récupérés en déchèterie, dont 369 pris en charge par ECO DDS.



Pour les Mobiliers usagers

Ecomaison est un éco-organisme, agréé par l'état, chargé d'organiser la collecte, le tri, la réparation, le réemploi, le recyclage des objets et matériaux de la maison.

En 2024, 13 020 tonnes de mobilier ont été collectées.

Le SIT TOMAT a contractualisé avec l'ensemble des éco-organismes afférents aux déchets ménagers.

Les missions

Les dispositifs de collecte

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT, les villes et les EPCI, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

À noter

Le SITTOMAT collecte les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective, sur l'aire toulonnaise – via deux prestataires de services. La collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants est réalisée par les EPCI.

Les déchèteries

Pour valoriser tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries.

Si la création et la gestion des hauts de quais des déchèteries sont de la compétence des EPCI, l'exploitation des bas de quai a été déléguée au SITTOMAT.

Le Syndicat développe La Valorisation Matière sur l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets.



Au total, **23 types de déchets ménagers** sont collectés pour être valorisés.



35 DÉCHÈTERIES



- Carqueiranne
- La Crau
- Hyères
- La Garde
- Le Pradet
- La Seyne-sur-Mer
- La Valette-du-Var/
- Le Revest-les-Eaux
- Ollioules
- Six-Fours-les-Plages
- Saint-Mandrier
- Toulon/Ollioules
- Bandol
- Évenos
- Le Beausset
- Sanary-sur-Mer
- Saint-Cyr-sur-Mer
- Signes
- Solliès-Pont
- La Farlède
- Collobrières,
- La Londe-les-Maures
- Bormes-les-Mimosas
- Cuers
- Pierrefeu
- Saint-Tropez
- Ramatuelle
- La Croix-Valmer
- Cavalaire-sur-Mer
- Le Rayol-Canadel
- La Mole
- Cogolin
- Grimaud
- Sainte-Maxime
- Le plan-de-la-Tour
- La Garde-Freinet

Tonnages reçus en déchèteries

Le SIT TOMAT

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Plâtre	1744,42	1744,42			1744,42
Enc Mélange	29 304,26	3 559,00		27 745,26	29 304,26
Enc bois	11543,91	11543,91			11543,91
Éco-Mobilier	13 220,01	13 220,01			13 220,01
Bois Propre	817,14	817,14			817,14
Déchets verts	65 323,30	65 323,30			65 323,30
Textiles	1255,00	1255,00			1255,00
Verre plat	515,42	515,42			515,42
Ferrailles	4 076,27	4 076,27			4 076,27
Capsules café (alu.)	12,39	12,39			12,39
Papiers					
Cartons					
Verre					
Plastiques					
	<i>Imputé à la collecte sélective</i>				
Total	127 812,00	102 066,87		27 745,26	127 812,00

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Gravats	72 508,22	72 508,22			72 508,22
Balayures	4 961,57	4 961,57			4 961,57
Total	77 469,79	77 469,79			77 469,79

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
DDS	457,61	57,11	400,50		457,61
Eco DDS	369,38	4,76	364,61		369,38
Piles	26,37	20,31	6,07		26,37
Lampes	13,03	11,73	1,30		13,03
Bouteilles de gaz	359,99	359,99			359,99
Extincteurs	57,59	57,59			57,59
Radios	5,26	5,26			5,26
DEEE	3 742,66	3 031,56		711,11	3 742,66
Pneumatiques	239,56	59,89	179,67		239,56
Huile mécanique	152,32	152,32			152,32
Huile alimentaire	20,47	20,47			20,47
Total	5 444,24	3 780,99	952,14	711,11	5 444,24

* dont 34 555 t de déchets de professionnels et des communes réceptionnés à l'ISDI de Manjastre.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Plâtre	961,02	961,02			961,02
Enc Mélange	9 079,49	907,95		8 171,54	9 079,49
Enc bois	5 367,84	5 367,84			5 367,84
Éco-Mobilier	7 902,68	7 902,68			7 902,68
Bois Propre	817,14	817,14			817,14
Déchets verts	25 912,19	25 912,19			25 912,19
Textiles	80,91	80,91			80,91
Verre plat	398,47	398,47			398,47
Ferrailles	2 000,15	2 000,15			2 000,15
Nespresso	6,48	6,48			6,48
Papiers					
Cartons					
Verre					
Plastiques					
	<i>Imputé à la collecte sélective</i>				
Total	52 526,37	44 354,81		8 171,54	52 526,37

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Gravats	18 720,10	18 720,10			18 720,10
Balayures	2 823,79	2 823,79			2 823,79
Total	21 543,89	21 543,89			21 543,89

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
DDS	120,43	120,43			120,43
Eco DDS	234,07	3,02	231,05		234,07
Piles	14,50	11,17	3,34		14,50
Lampes	7,43	6,69	0,74		7,43
Bouteilles de gaz	213,12	213,12			213,12
Extincteurs	32,21	32,21			32,21
Radios	3,64	3,64			3,64
DEEE	1 830,28	1 482,52		347,75	1 830,28
Pneumatiques	167,04	41,76	125,28		167,04
Huile mécanique	68,09	68,09			68,09
Huile alimentaire	12,01	12,01			12,01
Total	2 702,81	1 994,65	360,41	347,75	2 702,81

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Plâtre	357,36	357,36			357,36
Enc Mélange	3228,72	161,44		3 067,28	3228,72
Enc bois	1506,05	1506,05			1506,05
Éco-Mobilier	1989,12	1989,12			1989,12
Bois Propre					0,00
Déchets verts	7 621,46	7 621,46			7 621,46
Textiles	33,22	33,22			33,22
Verre plat	93,15	93,15			93,15
Ferrailles	784,94	784,94			784,94
Capsules de café (alu.)	3,22	3,22			3,22
Papiers	<i>Imputé à la collecte sélective</i>				
Cartons					
Verre					
Plastiques					
Total					

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Gravats	5 628,66	5 628,66			5 628,66
Balayures	786,78	786,78			786,78
Total	6 415,44	6 415,44			6 415,44

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
DDS	44,80	5,59	39,21		44,80
Eco DDS	66,98	8,36	58,62		66,98
Piles	4,37	3,37	1,01		4,37
Lampes	1,45	1,31	0,15		1,45
Bouteilles de gaz	63,21	63,21			63,21
Extincteurs	10,26	10,26			10,26
Radios	1,49	1,49			1,49
DEEE	658,58	533,45		125,13	658,58
Pneumatiques	48,67	12,17	36,50		48,67
Huile mécanique	46,67	46,67			46,67
Huile alimentaire	3,76	3,76			3,76
Total	950,24	689,62	135,49	125,13	891,61

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Plâtre	269,75	269,75			269,75
Enc Mélange	5 098,68	764,80		4 333,88	5 098,68
Enc bois	2 085,36	2 085,36			2 085,36
Éco-Mobilier	2 195,91	2 195,91			2 195,91
Bois Propre					0,00
Déchets verts	17 526,19	17 526,19			17 526,19
Textiles					0,00
Verre plat					0,00
Ferrailles	536,31	536,31			536,31
Capsules de café (alu.)	0,53	0,53			0,53
Papiers					
Cartons					
Verre					
Plastiques					
	<i>Imputé à la collecte sélective</i>				
Total	27 712,73	23 378,84		4 333,88	27 712,73

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Gravats	6 476,94	6 476,94			6 476,94
Balayures	1 351,00	1 351,00			1 351,00
Total	7 827,94	7 827,94			7 827,94

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
DDS	259,42	32,38	227,04		259,42
Eco DDS	6,11	0,08	6,03		6,11
Piles	2,95	2,27	0,68		2,95
Lampes	2,02	1,82	0,20		2,02
Bouteilles de gaz	17,35	17,35			17,35
Extincteurs	6,35	6,35			6,35
Radios					0,00
DEEE	714,90	579,07		135,83	714,90
Pneumatiques					0,00
Huile mécanique	16,58	16,58			16,58
Huile alimentaire	2,99	2,99			2,99
Gestion La Môle					0,00
Total	1 028,67	658,87	233,95	135,83	1 028,67

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Plâtre	156,29	156,29			156,29
Enc Mélange	1631,66	244,75		1386,91	1631,66
Enc bois	1019,06	1019,06			1019,06
Éco-Mobilier	408,98	408,98			408,98
Bois Propre					0,00
Textiles	17,96	17,96			17,96
Déchets verts	495,82	495,82			495,82
Verre plat	23,80	23,80			23,80
Ferrailles	345,41	345,41			345,41
Capsules café (alu.)	2,16	2,16			2,16
Papiers	<i>Imputé à la collecte sélective</i>				
Cartons					
Verre					
Plastiques					
Total					

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Gravats	2070,05	2070,05			2070,05
Balayures					0,00
Total	2070,05	2070,05			2070,05

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
DDS	11,86	11,86			11,86
Eco DDS	31,95	0,41	31,54		31,95
Piles	2,02	1,55	0,46		2,02
Lampes	0,97	0,87	0,10		0,97
Bouteilles de gaz	36,35	36,35			36,35
Extincteurs	2,61	2,61			2,61
Radios	0,13	0,13			0,13
DEEE	306,53	248,29		58,24	306,53
Pneumatiques	23,85	5,96	17,89		23,85
Huile mécanique	13,69	13,69			13,69
Huile alimentaire	1,71	1,71			1,71
Palmiers					0,00
Total	431,66	323,44	49,99	58,24	431,66

La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Plâtre					0,00
Enc Mélange	10 265,71	1 539,86		8 725,85	10 265,71
Enc bois	1 565,60	1 565,60			1 565,60
Éco-Mobilier	723,32	723,32			723,32
Bois Propre					0,00
Déchets verts	13 767,64	13 767,64			13 767,64
Verre plat					0,00
Textiles					0,00
Ferrailles	409,46	409,46			409,46
Nespresso					0,00
Papiers					
Cartons					
Verre					
Plastiques					
	<i>Imputé à la collecte sélective</i>				
Total	26 731,73	18 005,88		8 725,85	26 731,73

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
Gravats	39 612,47	39 612,47			39 612,47
Balayures					
Total	39 612,47	39 612,47			39 612,47

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	CSDU	Total
DDS	21,10	21,10			21,10
Eco DDS	30,26	0,39	29,87		30,26
Piles	2,54	1,95	0,58		2,54
Lampes	1,16	1,04	0,12		1,16
Bouteilles de gaz	29,97	29,97			29,97
Extincteurs	6,16	6,16			6,16
Radios					0,00
DEEE	232,37	188,22		44,15	232,37
Pneumatiques					0,00
Huile mécanique	7,31	7,31			7,31
Huile alimentaire					0,00
Total	330,87	256,15	30,57	44,15	330,87

* dont 34 555 t de déchets de professionnels et des communes réceptionnés à l'ISDI de Manjastre.

Les missions

Les modes de collecte sélective

La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri.

Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'apport volontaire les plus proches de chez eux.

Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les emballages plastique et métalliques.

Ces Points d'apport volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière.

Les consignes de tri

Sur les territoires de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de la Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, et de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau : le bac jaune ou la colonne à opercule jaune, reçoit du papier-carton, le bac gris ou la colonne à opercule gris, les emballages en métal et en plastique, les colonnes à opercules vert, le verre.

Sur les territoires de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez et de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures : le papier-carton et les emballages plastiques et métalliques sont déposés dans le bac jaune ou la colonne à opercule jaune. Quant au verre, il est déposé dans les bacs verts ou les colonnes à opercules verts.



Trouvez le Point d'Apport Volontaire le plus près de chez vous dans l'aire toulonnaise

www.sittomat.fr



TERRITOIRES

MTPM, CASSB & CCVG

PAPIER-CARTON

- Emballages**
→ Papier / carton
→ Journaux et magazines
→ Briques alimentaires
→ Carton de pizza
→ Carton gras

BAC JAUNE
ou
COLONNE À OPERCULE JAUNE

PLASTIQUE & MÉTAL

- Emballages plastique et métal**
→ Bouteilles et flacons plastique, pots, sachets,
→ Boîtes-boissons, boîtes de conserves, capsules de café, en acier, en aluminium

BAC GRIS
ou
COLONNE À OPERCULE GRIS

VERRE

- Emballages en verre**
→ Bouteilles en verre
→ Bocaux en verre

COLONNE À OPERCULE VERT

TERRITOIRES

CCGST & CCMPM

PAPIER-CARTON PLASTIQUE ET MÉTAL

- Emballages papiers-carton**
→ Papier / carton
→ Journaux et magazines
→ Briques alimentaires
→ Carton de pizza
→ Carton gras

- Emballages plastique et métal**
→ Bouteilles et flacons plastique, pots, sachets,
→ Boîtes-boissons, boîtes de conserves, capsules de café, en aluminium

BAC JAUNE
ou
COLONNE À OPERCULE JAUNE

VERRE

- Emballages en verre**
→ Bouteilles en verre
→ Bocaux en verre

BAC VERT
ou
COLONNE À OPERCULE VERT

Les missions

Les installations utilisées

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SIT TOMAT utilise des infrastructures spécifiques.

Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'apport volontaire bénéficient de 5 installations (3 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées sur les centres de valorisation.

Le centre de tri de La Seyne-sur-Mer

Le papier-carton en Point d'apport volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCGV sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public.

D'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les cartons et les journaux-revues-magazines y sont séparés, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri du Muy

Le papier-carton, les emballages plastique et métalliques collectés sur le territoire et de la CCGST et de la CCMPM, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupe PIZZORNO, au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri de Nîmes

Le centre de tri Valréna (Groupe PAPREC) est chargé du tri et du conditionnement des emballages plastique et métalliques triés par les administrés de l'aire toulonnaise, depuis le 1^{er} mars 2022.

Dès leur arrivée, les camions-bennes transportant les produits issus de la collecte sélective sont pesés pour assurer un suivi chiffré.

Ils sont ensuite séparés par matériau sur des lignes de tri.

Les déchets qui ne se recyclent pas sont renvoyés à l'Usine de Valorisation Énergétique dans le cadre des trajets retour du dépôt des emballages. Une fois triés, les déchets sont conditionnés en balles. Les stocks sont identifiés et les balles sont séparées pour éviter les mélanges. Ces balles sont ensuite prises en charge par des transporteurs pour être expédiées vers les filières de recyclage. Tout au long du processus de traitement, des contrôles sont effectués pour veiller à la qualité du tri et à l'optimisation de la production.



Les plateformes de réception du verre

En 2021, deux nouveaux marchés ont été attribués pour la collecte sélective du verre sur l'aire Toulonnaise :

- SUEZ pour le secteur ouest,
- DRAGUI TRANSPORT pour les secteurs Centre et Est.

Une fois récupéré, le verre est amené sur les plateformes de réception situées à Six-Fours-les-Plages et La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé.

Le verre de la CCGST transite par le quai de La Mole et celui de la CCMPM par le quai de Manjastre, avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.

La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.

Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants.

Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SIT TOMAT utilise des plateformes de compostage collectif.

Les déchèteries situées à l'ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83). Celles situées à l'Est les envoient sur la plateforme gérée par PAPREC à CUERS.

Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'écopôle du Maravéou, à la Mole (83).

Les déchets verts de la CCMPM sont traités sur la plateforme de compostage de Cabasse appartenant au groupe Pizzorno.

Les différents flux en 2024

	TOTAL COLLECTÉ EN 2024	Par rapport à 2023*
Ordures ménagères	249 308 tonnes	
Emballages plastique & métalliques	5 903 tonnes	 + 14,24 %
Papier-Carton	21 353 tonnes	 + 4,13 %
Multimatériaux (CCGST et CCMPM)	9 872 tonnes	 + 8,77 %
Verre	22 284 tonnes	 + 9,51 %
Déchèterie	210 726 tonnes	 + 27,15 %
Aluminium et acier des mâchefers	9 211 tonnes	 + 34,64 %

Les missions

Récupération des emballages ménagers recyclables année 2024

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

		Papiers / Cartons			Verre		Plastiques ECT / Métaux			TOTAL Collecte Sélective	
	Nb Hab	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
La Garde	25 563	937,23	33,32	7,96%	574,61	22,48	316,91	8,94	23,91%	1 828,75	71,54
Le Pradet	10 496	542,07	47,23	7,34%	396,10	37,74	179,82	12,35	23,93%	1 117,99	106,52
Le Revest	4 011	108,91	25,08	6,13%	67,21	16,76	47,01	8,46	23,91%	223,13	55,63
Saint Mandrier	6 100	261,54	39,19	7,28%	245,71	40,28	78,54	9,29	23,87%	585,79	96,03
Six-Fours	35 339	1 606,07	41,47	7,47%	1 143,75	32,37	530,46	10,80	24,11%	3 280,28	92,82
Carqueiranne	9 462	213,58	18,98	15,37%	366,23	38,71	71,49	5,47	23,60%	651,30	68,83
Hyères	54 615	2 127,83	34,70	9,94%	1 742,44	31,90	686,56	9,10	23,69%	4 556,83	83,44
Ollioules	13 991	489,87	32,11	7,16%	402,91	28,80	205,92	10,62	23,87%	1 098,70	78,53
La Seyne	62 232	2 092,91	30,12	9,13%	1 277,89	20,53	713,39	8,27	23,95%	4 084,19	65,63
Toulon	179 659	4 246,43	21,21	8,88%	2 544,23	14,16	1 369,16	5,51	23,80%	8 159,82	45,42
La Crau	19 052	958,62	46,12	7,58%	546,37	28,68	317,55	12,04	23,79%	1 822,53	95,66
La Valette	24 114	861,66	32,24	8,60%	552,18	22,90	231,96	6,98	23,48%	1 645,80	68,25
TOTAL TPM	444 634	14 446,72	29,28	8,68%	9 859,63	22,17	4 748,77	7,71	23,84%	29 055,11	65,35

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

		Papiers / Cartons			Verre		Plastiques ECT / Métaux			TOTAL Collecte Sélective	
	Nb Hab	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Le Beausset	9 802	256,91	23,27	10,07%	259,76	26,50	90,54	6,71	23,40%	607,21	61,95
Bandol	8 359	493,81	52,40	10,46%	494,83	59,20	120,20	10,44	23,46%	1 108,84	132,65
La Cadière	5 548	123,80	20,29	7,55%	274,70	49,51	57,04	7,50	23,07%	455,54	82,11
Le Castellet	4 578	151,20	29,85	8,12%	228,73	49,96	63,64	10,12	23,26%	443,57	96,89
Evenos	2 407	199,35	74,43	9,10%	79,09	32,86	74,37	22,42	23,50%	352,81	146,58
Riboux	51	1,78	31,73	7,73%	2,04	39,98	0,97	13,91	22,84%	4,79	93,94
Sanary	17 173	868,93	45,11	9,92%	702,30	40,90	272,52	11,42	24,06%	1 843,75	107,36
Signes	2 992	58,22	15,83	17,94%	71,89	24,03	14,63	3,57	23,06%	144,74	48,38
Saint Cyr	12 058	714,26	53,72	8,65%	590,06	48,93	163,95	9,88	23,39%	1 468,26	121,77
TOTAL CASSB	62 968	2 868,26	40,75	9,62%	2 703,37	42,93	857,87	9,87	23,58%	6 429,50	102,11

La Communauté de Communes Vallée du Gapeau

		Papiers / Cartons			Verre		Plastiques ECT / Métaux			TOTAL Collecte Sélective		
	Nb Hab	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	
	Belgentier	2 411	39,32	14,84	7,53%	51,19	21,23	27,16	8,25	22,82%	117,67	48,80
	La Farlède	9 605	660,88	56,45	17,55%	197,08	20,52	93,84	7,15	22,81%	951,79	99,09
	Solliès-Pont	11 974	310,70	23,76	7,54%	250,12	20,89	105,14	6,42	22,93%	665,96	55,62
	Solliès-Toucas	5 867	96,91	15,04	7,47%	139,72	23,81	55,01	6,86	22,84%	291,63	49,71
	Solliès-Ville	2 523	38,59	13,92	7,49%	56,29	22,31	15,25	4,42	22,94%	110,13	43,65
	TOTAL CCGV	32 380	1 146,39	30,44	13,31%	694,40	21,45	296,39	6,70	22,87%	2 137,18	66,00

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

		Multimatériaux			Cartons (collectes + déchèteries)			Verre		TOTAL Collecte Sélective		
	Nb hab.	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	
	Cavaire	7 642	1 016,39	133	NC	206,70	27,05	NC	588,45	77	1 811,54	237,05
	Cogolin	11 794	1 256,66	106,55	NC	299,34	25,38	NC	535,31	45,39	2 091,31	177,32
	Gassin	2 642	436,80	165,33	NC	0,00	0,00	NC	330,47	125,08	767,27	290,41
	Grimaud	4 607	947,16	205,59	NC	197,50	42,87	NC	978,01	212,29	2 122,67	460,75
	La Croix Valmer	3 780	683	180,69	NC	171,36	45,33	NC	702,19	185,76	1 556,55	411,78
	La Garde Freinet	1 827	191,35	104,73	NC	29,66	16,23	NC	62,01	33,94	283,02	154,91
	La Môle	1 473	145,04	98,47	NC	7,64	5,19	NC	112,14	76,13	264,82	179,79
	Plan de la Tour	3 046	339,59	111,49	NC	1,96	0,64	NC	239,99	78,79	581,54	190,92
	Ramatuelle	2 037	454,66	223,20	NC	164,02	80,52	NC	419,22	205,80	1 037,90	509,53
	Rayol Canadel	646	185,50	287,15	NC	0,00	0,00	NC	276,88	428,60	462,38	715,75
	Saint-Tropez	3 600	1 081,03	300,29	NC	601,62	167,12	NC	1 530,26	425,07	3 212,91	892,48
	Sainte Maxime	14 750	1 472,52	99,83	NC	465,92	31,59	NC	1 083,41	73,45	3 021,85	204,87
	TOTAL CCGST	57 844	8 209,70	141,93	43,07%	2 145,72	37,09	0,16%	6 858,35	118,57	17 213,77	297,59

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

		Multimatériaux			Cartons (collectes + déchèteries)			Verre		TOTAL Collecte Sélective		
	Nb hab.	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	
	Bormes les Mimosas	8 162	958,16	117,39	NC	526,24	64,47	NC	1 640,21	200,96	3 124,61	382,82
	Collobrières	1 855	93,80	50,57	NC	47,40	25,55	NC	92,51	49,87	233,71	125,99
	Cuers	12 298	331,38	26,95	NC	165,08	13,42	NC	260,96	21,22	757,42	61,59
	Le Lavandou	5 980		0,00	NC	0,00	0,00	NC		0,00	0,00	0,00
	La Londe les Maures	11 493		0,00	NC	0,00	0,00	NC		0,00	0,00	0,00
	Pierrefeu-du-Var	6 083	279,32	45,92	NC	7,36	1,21	NC	175,04	28,78	461,72	75,90
	TOTAL MPM	45 871	1 662,66	36,25	21,61%	746,08	16,26	0,13%	2 168,72	47,28	4 577,46	99,79

Les missions

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. En 1981, le SIT TOMAT a construit une unité de valorisation énergétique (UVE) : les déchets résiduels et les refus de tri des collectes sélectives y sont incinérés et produisent de la vapeur d'eau et de l'électricité. Celle-ci est transformée en énergie thermique pour alimenter les réseaux de chaleur et en énergie électrique qui est réinjectée dans le réseau ENEDIS et alimente l'UVE et le bâtiment administratif du SIT TOMAT.



L'unité de valorisation énergétique

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et évite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de son rendement, l'UVE a bénéficié de plusieurs phases de modernisation. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- ➔ **Localisation :** Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- ➔ **Exploitant :** Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- ➔ **Capacité de traitement :** 285 000 tonnes
- ➔ **Matières traitées :** les déchets résiduels et les refus de tri des collectes sélectives et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- ➔ **Tonnage de déchets** du SIT TOMAT valorisés en 2024 est de : 255 261 tonnes
- ➔ **Énergie thermique** produite en 2024 : 32 458 MWh
- ➔ **Énergie électrique** produite en 2024 : 128 261 MWh.

Le procédé de valorisation énergétique

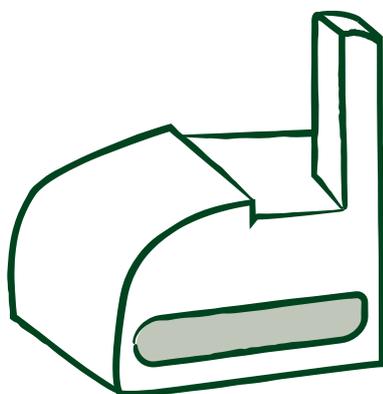
1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur.

3. Les résidus de ce procédé sont traités selon une réglementation stricte.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- ➔ Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec **la certification OHSAS 18 001.**
- ➔ Le Système de Management Environnemental avec **la certification ISO 14 001.**
- ➔ Le Système de Management de la Qualité avec **la certification ISO 9 001.**
- ➔ En 2018, système de management des énergies avec **la certification ISO 50 001.**





UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)



Focus

La Commission de Suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place. Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants), cette commission se compose de **5 collèges** :

- un collège des **administrations** de l'État
- un collège des **collectivités territoriales**
- un collège des **riverains** et des **associations** de protection de l'environnement
- un collège de l'**exploitant**
- un collège des **salariés**.

La Commission remplit 2 principales missions :

- Créer entre les représentants des collèges, un **cadre d'échange et d'information** sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- **Contrôler l'activité de l'UVE** pour laquelle elle a été créée.

Cette commission se réunit au moins une fois par an.

Depuis 2015, cette commission n'a rendu que des avis positifs sur l'exploitation de l'UVE.

Label Amorce "éco réseau de chaleur"



Attribué au SITTOMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de ses réseaux de chaleur.

Cette année encore, les deux réseaux de chaleur de l'UVE ont été labellisés : celui de Toulon La Beaucaire et celui de La Seyne Quartiers Nord.



Les missions

L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres

Les flux entrants

Il s'agit des déchets résiduels et des refus de tri des collectes sélectives, des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) conformément au schéma régional des apports de déchets varois pour saturer l'UVE.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), ZEPHIRE s'engage sur un tonnage enfoui maximum de 1700 tonnes par an, à la charge du SITTOMAT. Au-delà de ce tonnage, les coûts supplémentaires sont à la charge du délégataire qui a la possibilité d'utiliser les apports extérieurs pour combler les vides de fosse et compléter ainsi les tonnages du SITTOMAT.

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

→ L'énergie produite

L'électricité produite par l'UVE représente la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).

Le SITTOMAT est l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var.

L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5 000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, quelques bâtiments municipaux, l'hôpital et un collège.

→ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

→ Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

Consommables

56 142 m³

d'eau pour le fonctionnement normal de l'unité

121 tonnes

de **charbon actif** pour le traitement des dioxines et des furannes

2 029 tonnes

de **bicarbonate de sodium** pour le traitement de HCl, SO₂ et HF

628 tonnes

d'eau ammoniacale pour le traitement des Nox

6 854 tonnes

de **métaux ferreux** récupérées par extraction magnétique

2 357 tonnes

de **métaux non ferreux** récupérées par courant de Foucault

256 355 tonnes

d'**Ordures Ménagères** ont été valorisées énergétiquement

3 618 tonnes

de **DASRI** ont été valorisées énergétiquement



65 883 tonnes

de **MIOM** ont été récupérées et réutilisées

7 446 tonnes

de **REFIOM** ont été stockées

128 261 MWh

d'énergie électrique produite

32 458 MWh

d'énergie thermique produite

Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.



Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :

Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. Ils sont transportés sur l'installation de maturation de Pierrefeu. Ils y sont analysés, maturés et commercialisés.

Suite à la publication d'une nouvelle directive européenne, le SITTOMAT a engagé de nouveaux investissements sur le suivi et la conformité des émissions atmosphériques pour un montant de 6 millions d'euros. Ces travaux ont consisté principalement à la mise en place du suivi et de la neutralisation des molécules de mercure, et ont été réceptionnés en décembre 2023, conformément à la directive.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Les REFIOM sont stockés dans deux silos. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergerde dans le Gard (30), sur le site de la société SARPI MINERALS FRANCE qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker.

Neutralisation des gaz

Les gaz de combustion sont traités par procédé chimique. L'injection de bicarbonate de sodium permet de neutraliser les acides chlorhydriques, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption.

L'injection de charbon actif assure la neutralisation des dioxines et furanes. Les gaz de combustion sont neutralisés par filtration.

De plus, le SITTOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de dioxyde d'azote (Nox) à 80 mg.



Les missions

Collecte des ordures ménagères / tonnage 2024

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
Carqueiranne	269,52	237,70	244,22	289,42	302,26	281,56	362,96	399,54	294,08	282,52	259,38	264,46	3 487,62	368,59
Garde (La)	734,54	649,82	744,44	745,16	722,94	683,22	760,56	692,48	706,86	670,54	713,70	737,90	8 562,16	334,94
Hyères	1542,56	1464,96	1667,36	1857,18	1970,30	1829,06	2471,26	2 604,26	1933,08	1793,90	1661,54	1515,76	22 311,22	408,52
Ollioules	396,56	359,26	376,46	407,80	444,92	381,72	451,24	429,16	414,94	384,64	395,42	399,74	4 841,86	346,07
Pradet (Le)	286,46	264,78	280,10	314,38	308,64	290,94	348,80	291,60	300,28	273,54	275,88	283,92	3 519,32	335,30
Revest les Eaux (Le)	96,90	82,46	96,98	98,50	102,58	89,36	105,38	100,48	97,64	88,64	92,88	92,38	1 144,18	285,26
Saint Mandrier sur Mer	130,66	115,74	136,78	149,12	171,16	162,22	199,40	224,58	168,06	131,40	139,22	129,72	1 858,06	304,60
Seyne sur Mer (La)	1732,64	1596,50	1760,12	1878,36	1912,96	1791,44	2 003,12	1897,56	1787,46	1624,26	1691,20	1717,46	21 393,08	343,76
Six Fours les Plages	934,52	953,90	987,90	1062,54	1116,24	1062,10	1209,42	1342,54	1026,02	953,20	947,28	955,90	12 551,56	355,18
Toulon	4884,24	4598,92	4893,48	5146,90	5186,70	5137,90	5322,70	5121,06	5124,14	4670,38	4961,38	5254,70	60 302,50	335,65
Crau (La)	470,18	441,80	468,04	519,60	526,94	493,52	518,02	510,52	481,50	482,56	482,16	472,88	5 867,72	307,98
Valette du Var (La)	636,88	603,00	661,80	662,84	684,32	636,56	698,80	752,68	669,28	602,72	633,88	672,44	7 915,20	328,24
Total TPM	12115,66	11368,84	12317,68	13131,80	13 449,96	12839,60	14 451,66	14 366,46	13 003,34	11 958,30	12 253,92	12 497,26	153 754,48	345,80

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
La Cadière	147,48	148,02	176,08	166,52	210,20	185,06	196,94	194,24	157,18	129,54	144,70	151,86	2 007,82	361,90
Le Castellet	133,30	122,22	134,16	155,50	155,90	148,22	180,00	152,04	139,94	130,28	139,10	124,84	1 715,50	374,73
Evenos/ Signes/Le Beausset	354,86	323,62	370,62	376,34	321,64	406,80	461,24	462,66	392,46	361,72	371,66	383,02	4 586,64	300,72
Bandol	348,08	330,08	374,06	425,22	535,16	430,68	553,90	639,02	416,98	353,28	324,64	337,70	5 068,80	606,39
Saint Cyr	356,34	327,24	360,84	411,18	416,60	400,72	538,96	595,40	440,30	384,56	356,40	349,90	4 938,44	409,56
Sanary sur Mer	735,50	654,08	742,50	824,16	892,02	843,90	1048,00	1155,38	850,68	734,78	730,10	781,10	9 992,20	581,86
Total CASSB	2 075,56	1 905,26	2 158,26	2 358,92	2 531,52	2 415,38	2 979,04	3 198,74	2 397,54	2 094,16	2 066,60	2 128,42	28 309,40	449,58

La Communauté de Communes Vallée du Gapeau

En tonnes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
C. de C. V. du Gapeau	912,02	840,02	944,78	977,14	968,80	933,40	1012,20	976,36	920,20	959,04	893,42	948,24	11 285,62	348,54
Total CCVG	912,02	840,02	944,78	977,14	968,80	933,40	1012,20	976,36	920,20	959,04	893,42	948,24	11 285,62	348,54

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
Ramatuelle	85,62	77,88	105,68	157,16	269,08	293,40	433,74	425,48	231,24	169,42	80,98	72,12	2401,80	1179,09
Cavaire	208,20	198,80	225,08	259,40	309,22	320,22	459,32	591,96	326,48	264,66	209,50	203,62	3576,46	468,00
Cogolin	304,32	286,54	341,78	356,30	366,18	381,86	428,06	426,88	366,56	360,40	327,30	310,72	4256,90	360,94
La Croix Valmer	102,38	96,16	123,30	149,12	182,42	195,66	279,96	309,78	191,88	139,20	109,06	98,86	1977,78	523,22
Gassin	90,50	80,56	101,24	121,70	147,68	164,04	228,22	249,58	153,80	134,78	91,30	80,74	1644,14	622,31
La Môle	27,96	25,80	26,78	30,06	34,02	33,04	36,24	39,88	31,94	33,18	28,42	27,50	374,82	254,46
Le Rayol Canadel	24,38	15,06	18,82	42,24	28,08	43,56	52,86	53,88	39,72	30,42	18,00	15,98	383,00	592,88
Saint-Tropez	204,94	164,44	239,28	355,92	530,50	604,60	855,00	849,44	525,12	397,70	185,06	170,36	5082,36	1411,77
Plan de la Tour	61,80	65,22	67,14	89,80	96,18	100,56	130,94	132,46	111,66	75,52	65,30	63,50	1060,08	348,02
Sainte Maxime	407,00	398,24	463,66	495,16	560,58	575,12	740,94	830,04	542,63	523,38	441,68	416,70	6395,13	433,57
Grimaud	149,00	134,98	180,00	200,98	237,36	240,00	372,28	379,18	247,26	232,14	160,86	147,02	2681,06	581,95
La Garde Freinet	52,80	49,86	53,50	66,76	79,26	79,32	94,06	91,18	71,46	70,22	53,48	50,64	812,54	444,74
PAV OM	107,80	101,10	122,32	171,16	243,96	287,24	359,74	410,96	236,92	188,44	136,38	126,40	2492,42	43,09
Total CCGST	1826,70	1694,64	2068,58	2495,76	3084,52	3318,62	4471,36	4790,70	3076,67	2619,46	1907,32	1784,16	33138,49	572,89

La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
Bormes les Mimosas	280,18	289,62	328,74	406,41	411,45	435,06	580,33	698,75	431,63	362,59	317,77	290,90	4833,43	592,19
Collobrieres	53,40	50,62	57,18	58,44	62,46	56,24	67,30	71,84	64,04	68,16	62,42	57,90	730,00	393,53
Cuers	396,72	372,72	413,26	415,20	432,28	397,84	422,22	411,92	413,16	433,78	398,26	396,84	4904,20	398,78
Le Lavandou	277,93	280,93	331,56	415,99	484,15	537,73	798,02	941,87	558,19	393,62	280,44	274,11	5574,54	932,20
La Londe les Maures	306,14	294,65	340,76	377,15	416,88	411,44	533,19	587,73	397,17	358,09	303,59	288,74	4615,53	401,59
Pierrefeu	167,24	161,98	177,56	194,14	194,86	172,76	197,16	192,96	169,92	176,70	167,80	188,92	2162,00	355,42
Total MPM	1481,61	1450,52	1649,06	1867,33	2002,08	2011,07	2598,22	2905,07	2034,11	1792,94	1530,28	1497,41	22819,70	497,48

SITTOMAT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
Total SITTOMAT	18 411,55	17 259,28	19 138,36	20 830,95	22 036,88	21 518,07	25 512,48	23 332,26	21 431,86	19 423,90	18 651,54	18 855,49	249 307,69	387,31

Les missions

Surveillance de l'impact environnemental de l'Unité de Valorisation Énergétique

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SIT TOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné, conformément à la réglementation, six points de mesure par jauges de Owen: des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

Trois points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron. Ainsi on peut mesurer deux zones hors influence de l'UVE et avoir une zone hors activités urbaines (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX avec 9 points de mesures. Les résultats 2023 sont comparables à ceux des onze premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2023.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel.

Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

Surveillance continue

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2023	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2023	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2023
Dioxines et Furanés	< 0,1 ng/Nm ³	0,001	0,011	0,004

Moyennes annuelles

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - NH ₃	< 30 mg/Nm ³	0,89	4,47	4,01
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm ³	2,80	3,43	3,65
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 50 mg/Nm ³	7,45	6,75	5,09
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm ³	9,63	11,82	11,26
COT composé organiques en carbone total	< 10 mg/Nm ³	0,26	0,40	0,19
Oxyde d'azote - NO _X	< 80 mg/Nm ³	74,8	74,30	74,96
HF	< 1 mg/Nm ³	0,12	0,12	0,07
Poussières	< 10 mg/Nm ³	0,18	0,44	0,56



Le stockage des déchets

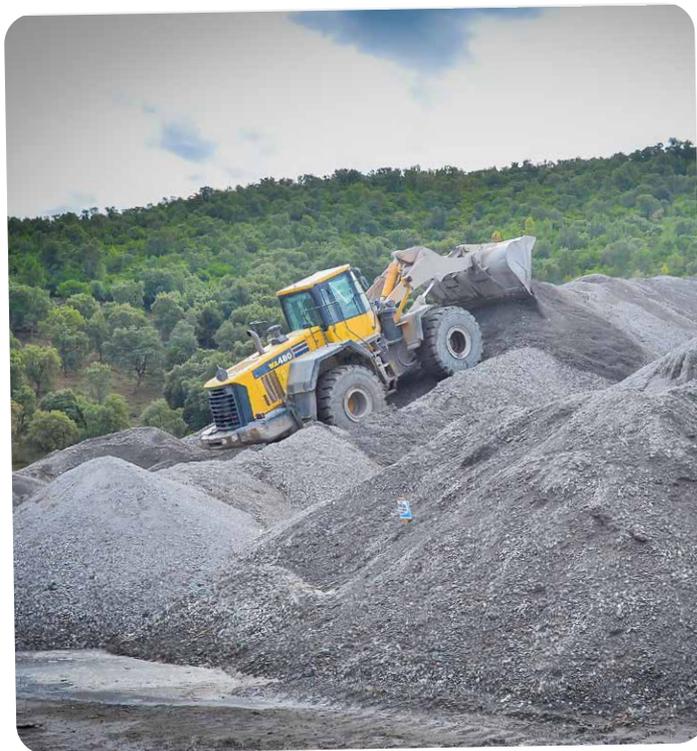
Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles.

En dernier recours, le SIT TOMAT dispose donc d'installations de stockage aux travers de contrats.

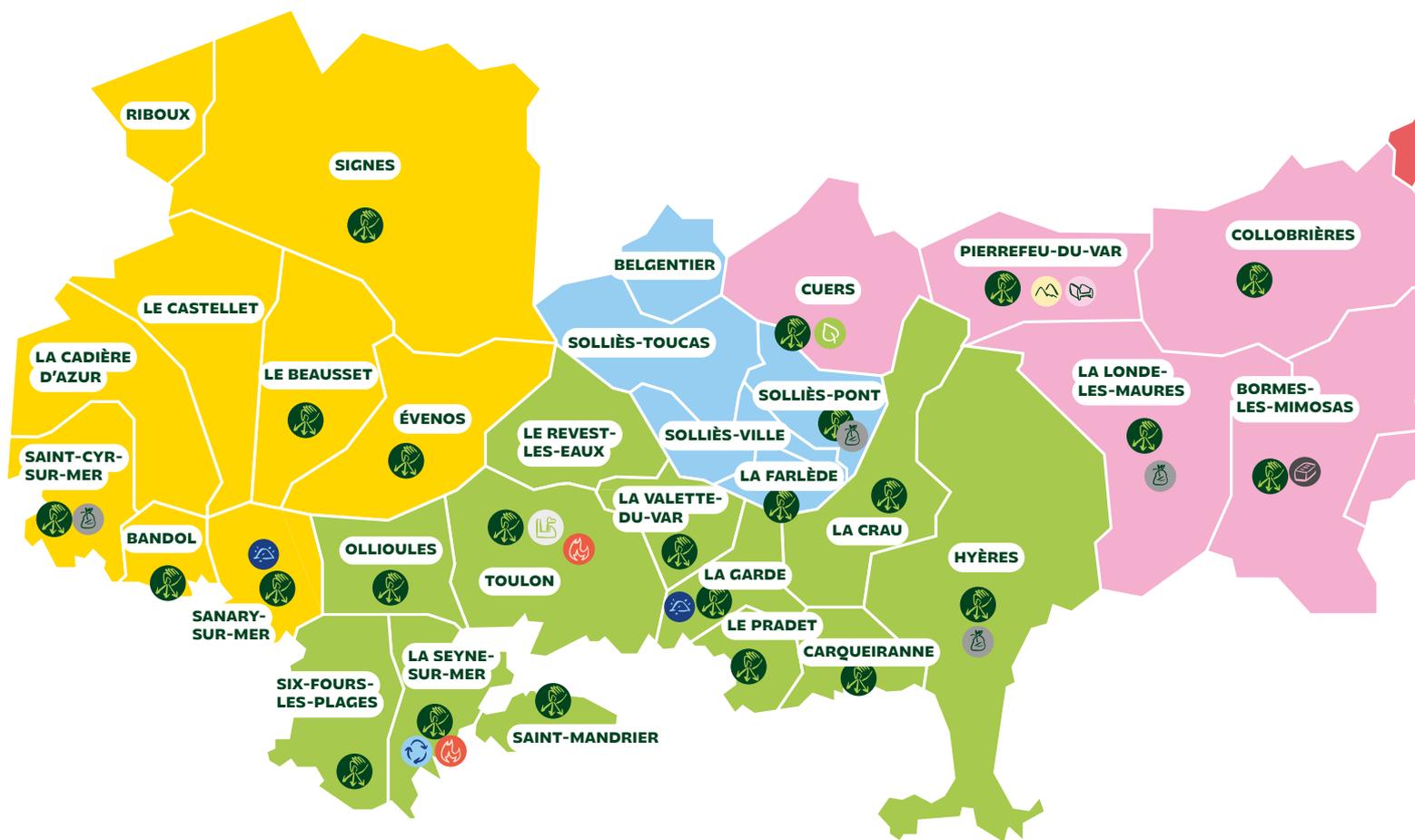
- Une installation autorisée pour le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu - AZUR VALORISATION, intégré à la DSP de l'UVE.
- Une installation autorisée pour le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) - gérée par SUEZ MINERALS.

Moyennes annuelles

Centres de stockage	2003	2023	2024
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	8 254	7 446
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	2 395	4 023



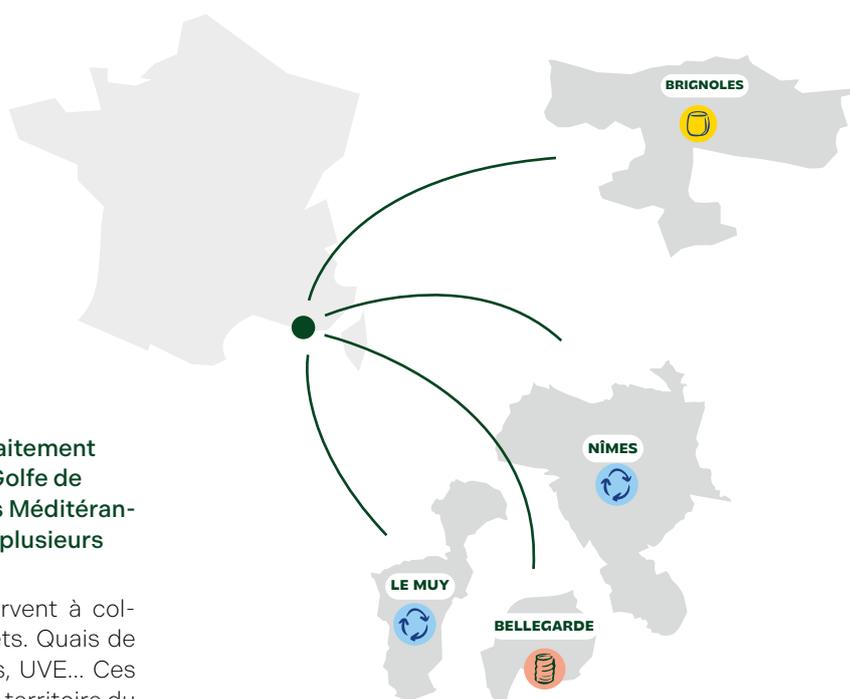
La synthèse

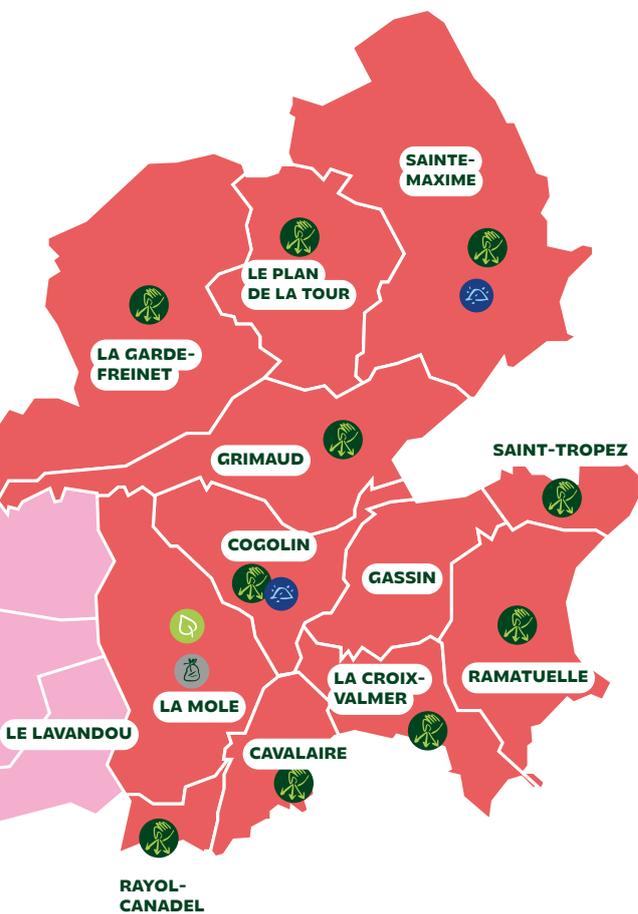


La vue d'ensemble des installations

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise, du Golfe de Saint-Tropez et de la Communauté de communes Méditerranéenne Portes des Maures, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.

Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.





35 déchèteries

- Carqueiranne
- La Crau
- Hyères
- La Garde
- Le Pradet
- La Seyne-sur-Mer
- La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- Ollioules
- Six-Fours-les-Plages
- Saint-Mandrier
- Toulon/Ollioules
- Bandol
- Événos
- Le Beausset
- Sanary-sur-Mer
- Saint-Cyr-sur-Mer
- Signes
- Solliès-Pont
- La Farlède
- Saint-Tropez
- Ramatuelle
- La Croix-Valmer
- Cavalaire-sur-Mer
- Le Rayol-Canadel
- La Mole
- Cogolin
- Grimaud
- Sainte-Maxime
- Le plan-de-la-Tour
- La Garde-Freinet
- Collobrières
- Cuers
- La Londe-les-Maures
- Bormes-les-Mimosas
- Pierrefeu

4 plateformes de valorisation des gravats

- Sanary-sur-Mer
- La Garde
- Cogolin
- Sainte-Maxime

1 Unité de Valorisation Énergétique

- Toulon

3 centres de tri de la collecte sélective

- La Seyne-sur-Mer
- Le Muy
- Nîmes

1 plateforme de mise en balles de la collecte sélective

- Brignoles

3 centres de compostage

- Signes
- Cuers
- Écopôle de La Mole

2 Réseaux de chaleur

- Toulon
- La Seyne-sur-Mer

1 plateforme de maturation des mâchefers

- Pierrefeu-du-Var

5 quais de transfert d'ordures Ménagères

- Hyères
- Solliès-Pont
- Saint-Cyr-sur-Mer
- La Mole
- Bormes-les-Mimosas

1 Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

- Bellegarde

1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

- Pierrefeu-du-Var

1 Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

- Bormes-les-Mimosas

526 493
tonnes de déchets* traités par le SITTOMAT

- 1 663 km²
- 44 communes
- 643 697 habitants

* Ordures Ménagères + collectes sélectives + déchèteries.



CENTRE DE TRAITEMENT

UVE* - ZEPHIRE

249 883 t

Divers
575 t

Quais de transfert
91 120 t

Collectes municipales
d'Ordures Ménagères
Quai de transfert Almanarre
Quai de transfert CCVG
Quai de transfert
de La Mole
249 308 t

CENTRE DE TRI PAPREC

CENTRE DE TRI VEOLIA

VALEOR

CENTRE DE TRI PIZZORNO

Verre **13 257 t**

Papier-Carton **18 461 t**

Plastique **5 903 t**

Biodéchets GST **429 t**

Carton déchèteries
GST/CCMPM **2 892 t**

Multimatériaux
GST/CCMPM **9 872 t**

Verre GST/CCMPM **9 025 t**

Collecte
sélective
59 840 t



GISEMENT TOTAL
526 493 t

Déchèteries
210 726 t

35 DÉCHÈTERIES

Verre plat **515 t**

Déchets verts **65 323 t**

Encombrants mélangés **29 304 t**

Encombrants Bois **11 544 t**

Déchets équip. & ameubl. **13 220 t**

Bois propre **817 t**

Plâtres **1 744 t**

Ferrailles **4 076 t**

Textiles **1 255 t**

Capsule aluminium **12 t**

Déchets
ménagères
non dangereux
non inertes

Gravats **72 508 t**

Déchets ménagers
inertes

Balayures **4 962 t**

Déchets
ménagères
dangereux

Pneus **240 t**

DDS **827 t**

Piles **26 t**

Ampoules **13 t**

Radiographie **5 t**

Bouteilles de gaz **360 t**

Extincteurs **58 t**

DEEE **3 743 t**

Huile mécanique **152 t**

Huile alimentaire **20 t**

EN TONNAGE



TRANSPORTS



VALORISATION



STOCKAGE



**TOTAL
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
183 979 t**



**TOTAL
VALORISATION
MATIÈRE/ORGANIQUE
FILIÈRE
200 881 t**



**TOTAL
VALORISATION
384 860 t**



**TOTAL
STOCKAGE
72 514 t**

* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

*** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

**** ISDI = Installation de Stockage de Déchets Inertes

Valorisation énergétique (refus de tri inclus) Électricité / Vapeur / ZEPHIRE / DSP **255 261 t**

ISDND Pierrefeu Surcapacité UVE* Ordures Ménagères non incinérées DSP **4 023 t**

Mâchefers Plateforme de maturation SOVATRAM / DSP **65 883 t**

i Dont Acier et alus issus des mâchefers / DSP **9 211 t**

Transport REFIOM

REFIOM **7 446 t**

ISDD*** Bellegarde **7 446 t**

OI Manufacturing France **13 257 t**
EPR / VEOLIA **16 779 t**
EPR **4 501 t**
Valeor **429 t**
Azur Valorisation **2 453 t**
Paprec/EPR **5 977 t**
OI Manufacturing France **9 027 t**

Sofovar / Paprec **515 t**
Paprec / Veolia / Valeor / Ecopole **65 323 t**
Veolia / Azur valorisation **3 559 t**
Valobat / Veolia / Azur valorisation **11 544 t**
Ecomaison **13 220 t**
Crocbois / Ecopole **817 t**
Valobat / Pasini **1 744 t**
Michelot / FRR **4 076 t**
Provence TLC **1 255 t**
Nespresso **12 t**
Pasini **37 649 t**
Mat'ild / Sofovar **4 962 t**
Sevia **60 t**
DDS **62 t**
Corepile **20 t**
Eco system **12 t**
Reymondis **5 t**
Oredui **360 t**
Oredui **60 t**
Ecosystem **3 032 t**
Sevia **152 t**
M2JL **20 t**

ISDND** **25 475 t**

ISDI**** **34 859 t**

Valorisé énergétiquement hors UVE **180 t**

Valorisé énergétiquement hors UVE **765 t**

Valorisé énergétiquement hors UVE **6 t**

Valorisé énergétiquement hors UVE **1 t**

ISDND** **711 t**

Transport Ouest TOULON Est TOULON GST

La synthèse

Pourcentage valorisation matière et/ou organique

(loi de transition énergétique 2015)

Gisement Déchets ménagers non inertes (Hors Gravats et Balayures)

	TONNES
OMR	249 308
Biodéchets	429
Collecte sélective	59 410
Textiles	1 255
Déchèteries	133 256
Déchets verts/STEP	2 044
Total	445 702

Valorisation Matière ou Organique

	TONNES
Biodéchets	429
Collecte sélective	51 994
Textiles	1 255
Déchèteries	105 847
Déchets verts/STEP	2 044
Mâchefers*	65 883
Total	227 452

* Dont ferreux et non ferreux : 9 211 tonnes

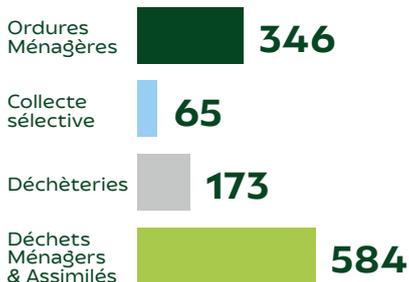
Pourcentage de valorisation

51,03 %

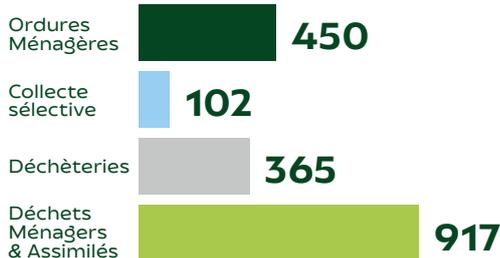
Production des déchets 2024

en kg, par an et par habitant

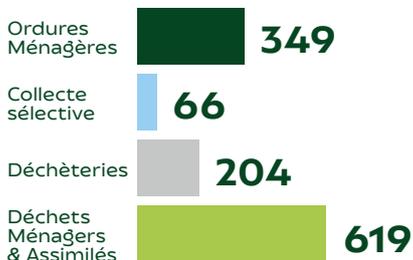
Métropole Toulon Provence Méditerranée



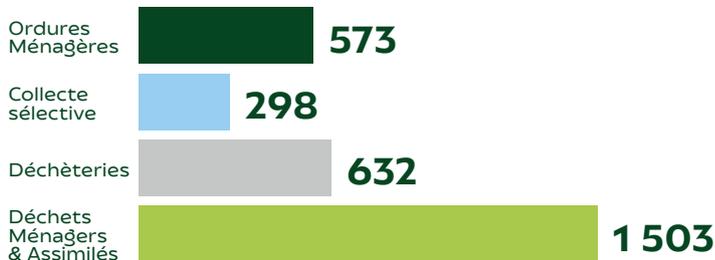
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



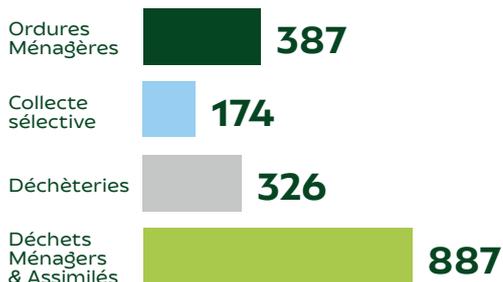
Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures



SITTOMAT



Production de déchets*

Moyenne nationale

→ Ordures Ménagères	216
→ Collecte sélective	76
→ Déchèteries	203
→ DMA	495

Moyenne régionale

→ Ordures Ménagères	378
→ Collecte sélective	58
→ Déchèteries	258
→ DMA	694

Moyenne départementale

→ Ordures Ménagères	416
→ Collecte sélective	70
→ Déchèteries	290
→ DMA	776

*Données de 2019

Le bilan financier

Les dépenses réelles 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement Hors Taxes s'établissent pour 2024 à un peu plus de 58 M€ Hors Taxes, réparties comme suit :

Transport OMR	4 082 000 €
---------------	-------------

Traitement des déchets inertes (ISDI Manjastre)	378 000 €
---	-----------

OMR	
	DSP UVE Zéphire 16 712 000 €
	TGAP 3 645 000 €
	Transport et traitement REFIOM 1 963 000 €
Sous-Total	22 340 000 €

Traitement des biodéchets	48 000 €
---------------------------	----------

Déchèteries	Bas de quai : transport et traitement 15 768 000 €
-------------	--

Collecte sélective	
	Collecte et tri 5 matériaux 10 870 000 €
	Communication - Ambassadeurs du tri 749 000 €
	Maintenance PAV - Lavage PAV 674 000 €
	Sondes PAV 111 000 €
Distribution composteurs et compost	894 000 €
Sous-Total	13 298 000 €

Impôts et taxes UVE	632 000 €
---------------------	-----------

Budget général	Administration / Charges à caractère général ou de gestion courante 1 472 000 €
----------------	---

Les dépenses d'investissement pour 2024 sont d'environ 12 750 000 € hors taxes, réparties comme suit :

	Collecte sélective (achat et pose de PAV) 1 529 000 €
	UVE et divers (amélioration des quais de transfert) 2 187 000 €
	Achat de matériel de prévention (composteurs, lombricomposteurs, poulaillers) 1 156 000 €
	Centre de tri (étude et achat terrain) 7 757 000 €
	Divers déchèteries (bennes, panneaux) 124 000 €

Les recettes du syndicat

Les dépenses du Syndicat sont équilibrées par les recettes de traitement et de collecte sélective d'une part, par les participations financières des membres du Syndicat, conformément à ses statuts d'autre part.

Les recettes de fonctionnement

En lien avec le traitement des OMR à Zéphire: 4 352 000 €

- Redevance hôpital Sainte Anne: 71 000 €
- RODP Frais de contrôle: 495 000 €
- Intéressement: 3 776 000 €
- Loyer chaufferie Berthe (rattrapage): 10 000 €

En lien avec les collectes sélectives

- Soutien de CITEO: 4 526 000 €
- Valorisation matière
- Papier/Carton: 1 444 147 €
- Plastique: 435 107 €
- Verre: 328 956 €
- Métaux: 88 008 €

En lien avec les déchèteries

- Soutien des éco-organismes
- Eco mobilier: 303 956 €
- Ocad3e / eco system: 320 722 €
- Eco dds: 51 715 €
- Valorisation matière
- Métaux: 847 138 €

Les participations financières du Syndicat

1. Trois contributions annuelles (versées au 25 avril de chaque année)

- **Participation annuelle**: pour financer le fonctionnement du syndicat,
- **Impôts et taxes**: il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- **Péréquation des transports**: égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. Coût de traitement des Ordures ménagères

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective.

Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif.

Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. Exploitation des déchèteries

Le coût des transports, locations et traitement des dépôts en déchèterie, est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé.

Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Une restitution de ces participations par EPCI est donnée pages 46 et 47.

Les coûts de tri et de la collecte sélective sur l'aire toulonnaise

Ils ont été pendant longtemps compensés en grande partie par les recettes issues de la commercialisation des matériaux recyclés et des soutiens des éco-organismes, l'excédent de fonctionnement permettant d'équilibrer ces dépenses tout en auto finançant les investissements courants du Syndicat.

Depuis 2019, la stagnation des performances de tri limite les soutiens et les cours des matières secondaires se sont effondrés, remettant en cause le modèle économique mis en place.

La redynamisation du tri est un impératif à la fois réglementaire, mais également économique.

Si l'inflation en 2022 des prix de reprise des matières recyclées, conjuguée à la hausse des quantités d'emballages plastique collectés du fait de l'extension des consignes de tri, a permis d'obtenir un compte à peu près à l'équilibre sur l'exercice 2022, le bilan de la collecte sélective sur l'exercice 2023 a affiché un déficit de plus de 2 millions d'euros obligeant le Syndicat à mettre en place un mécanisme d'équilibrage des dépenses et recettes sur les collectes et le tri des déchets recyclables, de manière à ne pas grever la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des équipements structurants du SITTOMAT.

Pour 2024, le déficit est resté quasiment inchangé à 2,2 millions d'euros.

Principe de péréquation des transports

Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres de l'Aire Toulonnaise.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST et la CCMPM prenant en compte notamment la nécessité de mettre en balles les OMR pendant la saison estivale.



Le bilan financier

Les entreprises sous contrat (activités principales)



Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2024 en € HT
Pasini	Gravats	315 500
Valeor - Suez	Collecte sélective pav	2 821 283
Paprec - Veolia - Valeor - Pasini	Déchets verts	2 680 015
Azur Valorisation - Veolia	Encombrants	4 934 000
Veolia - Valeor - Suez - Paprec	Centre de tri	6 741 547
Zephyre	Valorisation énergétique des déchets ménagers	20 377 502
SUEZ MINERALS	Traitement refiom	1 736 025
SATM	Transport refiom	226 975



Les indicateurs économiques 2024

(643 697 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 472 000	2,29
Charges de communication	749 000	1,16
Charges techniques		
Prévention et collecte sélective	12 549 000	19,50
Transport et Traitement OMR	22 805 000	35,43
Déchèteries (bas de quai)	16 146 000	25,08
Impôts et taxes		
Impôts	632 000	0,98
TGAP	3 665 000	5,69
Total Charges HT TVA Acquittée	58 018 000	90,13

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	7 495 356	11,64
Soutiens	5 187 324	8,06
Total des Produits	12 682 680	19,70

Le bilan financier

Coût de traitement 2024 par habitant (TGAP comprise)

Métropole Toulon Provence Méditerranée : 444 634 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	15 900 797	
Contribution financière	1 534 903	
Impôts et taxes	289 790	
Péréquation des transports	766 434	
Contribution collecte sélective	1 384 765	
Total OM et Collecte Sélective	19 876 689	44,70 € HT/h
Déchèteries	7 278 527	16,37 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	- 604 707	- 1,36 € HT/h
Total Déchèteries	6 673 820	15,00 € HT/h
Réajustements	- 1 097 227	- 2,46 € HT/h
Coût global DMA	25 453 282	57,24 € HT/h

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume : 62 968 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	2 923 708	
Contribution financière	280 542	
Impôts et taxes	52 966	
Péréquation des transports	43 346	
Contribution collecte sélective	447 640	
Total OM et Collecte Sélective	3 748 202	59,25 € HT/h
Déchèteries	2 707 466	42,61 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	- 237 708	- 2,78 € HT/h
Total Déchèteries	2 469 758	39,22 € HT/h
Réajustements	- 174 918	- 2,78 € HT/h
Coût global DMA	6 043 042	95,97 € HT/h

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau : 32 380 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	1 152 210	
Contribution financière	109 038	
Impôts et taxes	20 586	
Péréquation des transports	61 851	
Contribution collecte sélective	230 308	
Total OM et Collecte Sélective	1 573 993	48,61 € HT/h
Déchèteries	826 307	25,51 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	- 108 439	- 3,35 € HT/h
Total Déchèteries	717 868	22,17 € HT/h
Réajustements	- 52 962	- 1,64 € HT/h
Coût global DMA	2 238 899	69,14 € HT/h

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez : 57 844 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	3 980 000	
Contribution financière	359 842	
Impôts et taxes	67 938	
Péréquation des transports	1 414 438	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	2 862 163	
Total OM et Collecte Sélective	8 684 381	150,13 € HT/h
Déchèteries	2 427 078	41,96 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	- 113 371	- 1,96 € HT/h
Total Déchèteries	2 313 707	40,00 € HT/h
Réajustements	- 483 110	- 8,35 € HT/h
Coût global DMA	10 514 978	181,78 € HT/h

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures : 45 871 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	2 363 125	
Contribution financière	215 675	
Impôts et taxes	40 719	
Péréquation des transports	1 378 319	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	522 570	
Total OM et Collecte Sélective	4 520 408	98,55 € HT/h
Déchèteries	2 871 763	62,60 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	- 84 827	- 1,85 € HT/h
Total Déchèteries	2 786 936	60,75 € HT/h
Réajustements	816 248	
Coût global DMA	6 491 096	159,3 € HT/h

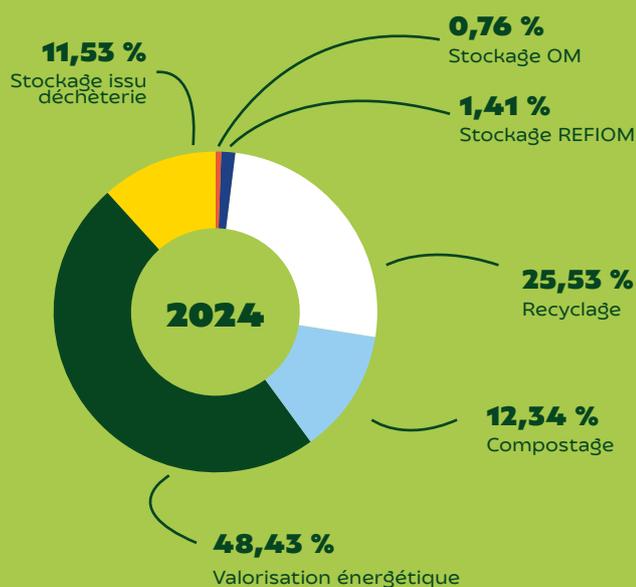
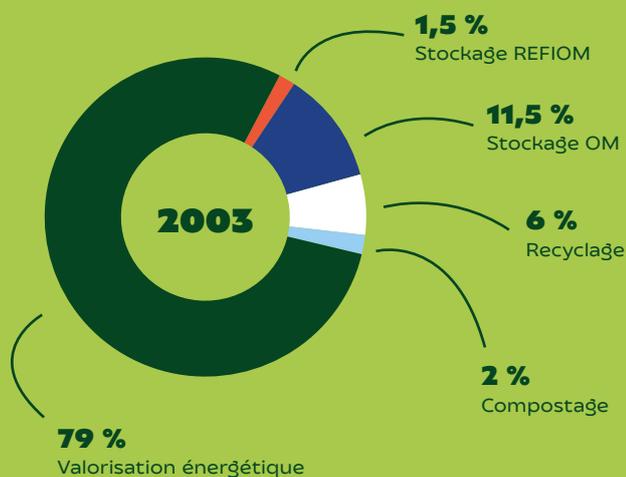
SITTOMAT : 643 697 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	26 319 840	
Contribution financière	2 500 000	
Impôts et taxes	471 999	
Péréquation des transports	3 664 388	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	5 447 446	
Total OM et Collecte Sélective	38 403 673	59,66 € HT/h
Déchèteries	16 101 141	25,01 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	- 1 149 052	- 1,78 € HT/h
Total Déchèteries	14 952 089	23,22 € HT/h
Réajustements	- 2 624 465	- 4,08 € HT/h
Coût global DMA	50 731 297	78,81 € HT/h



Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres



Ne pas jeter sur la voie publique

Conception graphique: / La Valette-du-Var • Impression: Imprimerie Caractère
• Rédaction: - Photographies: iStock - APREC - Citeo - Citeo-Jean-Michel de Forceville SITOMAT / Droits Réservés - Pizzorno Environnement - Veolia - ghoststone / Ljupco Smokovski / sdenness / WavebreakmediaMicro / Olež-F / R-Roth-Fotolia.com / fotomek-fotolia.com - Suez - DR • Imprimé sur papier recyclé • 05/25

Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83 200 TOULON

Téléphone : +33 (0)4 94 89 64 94

contact@sittomat.fr

www.sittomat.fr

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Téléphone : +33 (0)4 94 98 26 60

E-mail : agglo@sudsaintebaume.fr

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

Téléphone : +33 (0)4 94 33 78 84

E-mail : info@ccvg.fr

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

1, rue du lotissement Les Miéraniers
83250 La Londe les Maures

Téléphone : +33 (0)4 94 00 05 86

E-mail : contact@ccmpm.fr

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30

E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr